

DOCUMENT D'OBJECTIFS

« Vallée de la Gartempe »



Site Natura 2000 n°60 (FR5400462)



Opérateur :



VIENNE



AVANT PROPOS

Ce document d'objectifs est la synthèse de différents travaux :

- Les inventaires biologiques et leur cartographie ont été réalisés grâce à la participation de Vienne Nature (Miguel GAILLED RAT, Pierre PLAT et Olivier PRÉVOST), du Conseil Supérieur de la Pêche (Michel BRAMARD, coordonnateur), de l'association Loire Grands Migrateurs (Audrey POSTIC) et de la LPO Vienne (Cédric MROCZKO).

- Une expertise particulière a été menée par Vienne Nature (Miguel GAILLED RAT et Pierre PLAT) afin d'établir le diagnostic de l'état de conservation des habitats rocheux.

- Les inventaires socio-économiques ont été possibles grâce à l'accueil constructif de tous les acteurs du site ainsi que des élus, des organisations professionnelles, des administrations, des établissements publics, des associations...

- L'analyse et la hiérarchisation ont été menées à bien avec l'aide de Vienne Nature (Pierre PLAT) et de la Direction régionale de l'environnement (Nathalie MORVAN et Élise DULAC). Enfin, les fiches d'actions sont issues des participations relatées ci-dessus et des ateliers de travail thématiques. Les estimations des coûts de gestion proviennent de diverses expériences et des partenaires.

Table des matières

Rappels généraux	1
... vers un Réseau de sites Natura 2000	1
Un site complexe	2
Organigrammes administratif et technique	3
Inventaire biologique : ... une très grande diversité	5
Diversité d'habitats naturels d'intérêt communautaire	6
Diversité d'espèces d'intérêt communautaire	9
Biodiversité d'intérêt régional : ... une richesse floristique toute particulière	14
Présentation des habitats	16
Inventaire socio-économique : ... de multiples acteurs	23
Les activités de production	24
Les activités liées à l'eau	26
Les activités de loisirs et tourisme	27
Les activités de conservation du patrimoine	29
Diagnostic	31
Analyse des interactions	32
Priorités de conservation	38
Lignes d'action	40
Fiches Actions	41
Fiche type	42
Gestion des Mares temporaires	43
Aménagement du Roc d'Enfer	47
Complexe de versant	50
Rivière Gartempe	53
Ripisylves de Gartempe	56
Gestion des Prairies	60
Amélioration des habitats d'espèces de bois	63
Diagnostic	66
Propositions d'adaptation du périmètre	69
Sensibilisation	71
Suivis	73

Liste des figures

	Page
Figure 1 : Localisation du site n°60 « Vallée de la Gartempe » (FR5400462)	2
Figure 2 : Habitats d'intérêt communautaire recensés dans le site et en périphérie	8
Figure 3 : Observations d'espèces d'intérêt communautaire dans le site et en périphérie	13
Figure 4 : Schéma de localisation des végétations de « mares temporaires »	17
Figure 5 : Répartition type des habitats d'intérêt communautaire du complexe de versant	21
Figure 6 : Activités de production	25
Figure 7 : Activités de loisirs et tourisme	28
Figure 8 : Activités de protection du patrimoine	30
Figure 9 : Degré de priorités de conservation des entités	39
Figure 10 : Localisation de l'habitat « mare temporaire méditerranéenne » et de la zone tampon	46
Figure 11 : Tracé de la proposition d'adaptation du périmètre	70

Liste des tableaux

	Page
Tableau 1 : Thèmes et dates des réunions du comité de pilotage local	3
Tableau 2 : Habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats recensés sur le site	6
Tableau 3 : Correspondance entre habitats de la Directive et unités cartographiques, avec leurs surfaces respectives dans et hors proposition de site d'intérêt communautaire (pSIC)	7
Tableau 4 : Espèces de la Directive Habitats recensées sur le site	9
Tableau 5 : Espèces nicheuses de la Directive Oiseaux (annexe 1) recensées sur le site	10
Tableau 6 : Principales espèces de plantes d'intérêt patrimonial recensées sur le site (1)	14
Tableau 7 : Principales espèces de plantes d'intérêt patrimonial recensées sur le site (2)	15
Tableau 8 : Hiérarchisation symbolique et relative, de la valeur des diverses entités	38

Liste des sigles

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
 AELB : Agence de l'eau du bassin Loire Bretagne
 CDJA : Centre départemental des jeunes agriculteurs
 CEN-PC : Conservatoire d'espaces naturels du Poitou-Charentes
 CPA : Centre de plein air
 CPIE : Centre permanent d'initiative pour l'environnement
 CROS : Comité régional olympique et sportif
 CRPF : Centre régional de la propriété forestière
 CSP : Conseil supérieur de la pêche
 CSRPN : Conseil scientifique régional de protection de la nature
 DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
 DHFF : Directive européenne concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages (92/43/CEE)
 DIREN : Direction régionale de l'environnement
 DO : Directive européenne concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/409/CEE)
 DRDJS : Direction régionale et départementale pour la jeunesse et les sports
 DRT : Direction régionale du tourisme
 ENGREF : École nationale du génie rural, et des eaux et forêt
 FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
 FGMM : Fonds de gestion des milieux naturels
 LOGRAMI : association Loire grands migrateurs
 LPO Vienne : Ligue pour la protection des oiseaux délégation Vienne
 N2000 : Natura 2000
 pSIC : proposition de site d'intérêt communautaire
 RDR : Règlement de développement rural
 SAU : surface agricole utile
 SIAG : Syndicat intercommunal d'aménagement de la Gartempe
 SIDEM : Syndicat intercommunal de développement du montmorillonnais = Pays Montmorillonnais
 ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

RAPPELS GÉNÉRAUX

... vers un Réseau de sites Natura 2000

L'objectif de la démarche Natura 2000 est d'assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la Directive Habitats (92/43/CEE du 21 mai 1992) dans un état de conservation favorable ainsi que la conservation d'habitats d'espèces de la Directive Oiseaux (79/409/CEE du 2 avril 1979). Pour y répondre, les pays membres doivent proposer les zones de leurs territoires qui constitueront le réseau Natura 2000. L'approche doit contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en cherchant à concilier au sein des sites qui le composeront les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces en cause avec les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales.

La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 repose sur trois principes d'action : anticiper sur la gestion des futurs sites Natura 2000, affirmer l'approche contractuelle, et obtenir l'adhésion des populations locales ; afin d'assurer la conservation durable des habitats naturels et des espèces. L'ordonnance n°20 01-321 du 11 avril 2001 transpose en droit français les directives européennes concernant Natura 2000. Elle donne une valeur réglementaire aux sites Natura 2000 et définit les zones spéciales de conservation répondant à la Directive Habitats qui permettent la conservation des habitats et des espèces. Prend également naissance dans cette ordonnance le document d'objectifs qui devra être établi pour chaque site. En tenant compte du contexte écologique, économique, social et culturel, ce document cadre devra définir des objectifs et des actions de conservation avec leurs cahiers des charges ainsi que préparer l'évaluation de l'impact des plans et projets.

Un site complexe

Situé dans le département de la Vienne (région Poitou-Charentes), le site n°60 « Vallée de la Gartempe » (code européen FR5400462) concerne 410 hectares environ des communes de Lathus-Saint-Rémy et de Saulgé (Figure 1). La rivière Gartempe en constitue l'axe, encadré par des coteaux boisés ou en prairies et des replats alluviaux parfois cultivés. Quelques vallons adjacents viennent compléter le site.

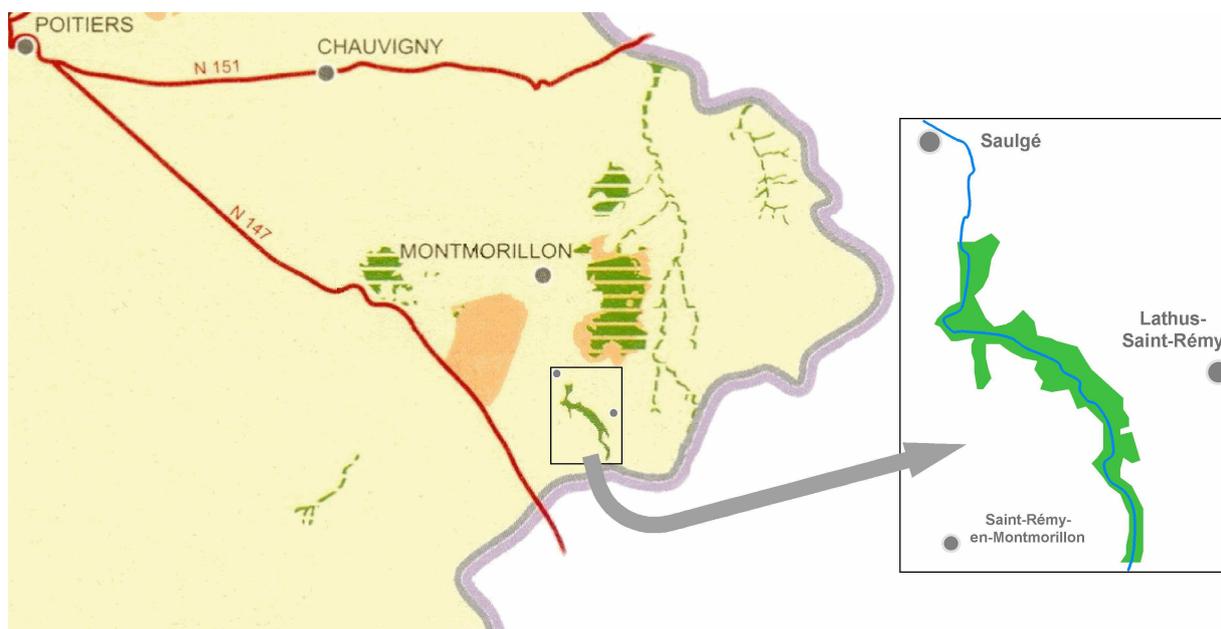


Figure 1 : Localisation du site n°60 « Vallée de la Gartempe » (FR5400462)

Paysage pittoresque reconnu depuis de nombreuses années, une portion du site Natura 2000 a été inscrite en 1966 puis classée en 1997, et le secteur des Portes d'Enfer fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis 1991 (voir détails p.29). De même trois ZNIEFF identifient la très grande valeur botanique des Portes d'Enfer ainsi que d'un bois de coteau et d'une zone para-tourbeuse. En aval, la vallée est en cours d'inscription au titre de la loi de 1930, entre Saulgé et Vicq-sur-Gartempe.

En Limousin, une proposition de site d'intérêt communautaire englobe l'ensemble du cours de la Gartempe en amont du site n°60. Son document d'objectif a été approuvé le 7 octobre 2003 par le comité de pilotage. Enfin, la proposition de site d'intérêt communautaire doublée d'une future zone de protection spéciale – au titre de la Directive Oiseaux – intitulée « Brandes de Montmorillon » se situe à quelques kilomètres au nord-est du site.

Organigrammes administratif et technique _____

La LPO Vienne, opérateur chargé de l'élaboration

Après appel d'offre, la Direction régionale de l'environnement, représentant l'État maître d'ouvrage, a attribué la mise en œuvre de l'élaboration du document d'objectifs à la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vienne (siège social : LPO Vienne – 17 rue Albin Haller 86000 Poitiers). Cet opérateur a confié la mission de coordonnateur à Thierry DUBOIS qui a réalisé à ce titre l'animation des réunions, la coordination des inventaires et les synthèses pour établir ce document cadre.

Le coordonnateur de la LPO Vienne a ainsi animé les comités de pilotage, les ateliers et les groupes de travail. Pour les approches techniques, il s'est entouré des compétences de la Direction régionale de l'environnement et de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, ainsi que de celles du Conseil supérieur de la pêche. Il a sous-traité à l'association Vienne Nature les relevés des habitats, plantes, insectes, amphibiens, reptiles et mammifères, et au Conseil supérieur de la pêche les inventaires de la faune aquatique. Pour leur cartographie, il a réalisé la transcription informatique des données de Vienne Nature, du Conseil supérieur de la pêche et de la LPO Vienne (relevés ornithologiques). Il a effectué les inventaires des activités socio-économiques, les analyses des interactions et la hiérarchisation des enjeux afin d'élaborer ce dossier de synthèse qui constitue le document d'objectifs.

Un Comité de Pilotage

Par arrêté n°2000-D2/B3-075 modifié du n°2000-D2/B3 -100, le Préfet de la Vienne a constitué un comité de pilotage local dont la présidence est assurée par le Sous-préfet de l'arrondissement de Montmorillon (voir calendrier Tableau 1) :

- **services de l'État** : DIREN, DDAF, DRDJS, DRT,
- **élus** : conseiller général, maires (Lathus-Saint-Rémy, Plaisance et Saulgé),
- **syndicats** de la propriété agricole et des propriétaires forestiers sylviculteurs,
- **établissements publics de l'État** : Agence de l'eau Loire-Bretagne, CRPF et CSP,
- **usagers et socioprofessionnels** : Fédération des chasseurs, Fédération pour la pêche, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, FDSEA/CDJA, Confédération paysanne, lycée agricole de Montmorillon,
- **personnes qualifiées** : CSRPN, commission des sports de nature du CROS, CR montagne et escalade, CR canoë-kayak, CPIE Val de Gartempe, les associations Conservatoire d'espaces naturels PC, Sauvegarde de la Gartempe, Truite Ombre Saumon, Vienne Nature, LPO Vienne.

Installation du comité de pilotage (présentation de la démarche N2000 et de la méthode travail)	26 avril 2000
Comité de pilotage n°2 : inventaires biologiques (habitats et espèces de la directive Habitats, espèces de la directive Oiseaux)	12 déc. 2000
Comité de pilotage n°3 : inventaire socioéconomique , stratégie de conservation (grandes lignes d'actions)	11 mai 2001
Comité de pilotage n°4 : interrelations habitats – activités humaines	7 déc. 2001
Comité de pilotage de validation finale	27 sept. 2004

Tableau 1 : Thèmes et dates des réunions du comité de pilotage local

Une élaboration mise en œuvre au plus près des acteurs

Les inventaires biologiques, menés par Vienne Nature, le CSP et par la LPO Vienne, ont été présentés lors du second comité de Pilotage. Un premier bulletin (6 pages) a permis de relayer l'information auprès des élus, exploitants, responsables socioprofessionnels...

Pour l'inventaire socio-économique, le chargé de mission a rencontré les élus locaux, les administrations, les associations et des représentants du monde agricole et de la pêche. Il a eu un entretien individuel avec les exploitants concernés afin de leur préciser les enjeux biologiques du site et de recueillir les données sur leurs activités. Ce travail a été synthétisé et présenté avec la stratégie de conservation lors d'un troisième comité de pilotage. Les interrelations entre habitats et activités humaines ont été analysées plus particulièrement à l'occasion d'un quatrième comité de pilotage. L'ensemble de ces éléments a été résumé et diffusé par le second bulletin d'information (4 pages).

... avec des groupes de travail

Pour approfondir les cahiers des charges des actions, des groupes de travail thématiques ont été constitués en fonction des besoins :

- **fréquentation / Roc d'Enfer** (19 déc. 2001 et 1^{er} oct. 2003) : présentation du grand intérêt biologique des rochers et des actions de gestion à envisager (maires de Lathus et de Saulgé, SIDEM, DIREN, DRT, Agence de l'eau LB, CSRPN, société et fédération de pêche, CROS, CR montagne escalade, CR canoë-kayak, CPA-CPIE, CEN-PC, Sauvegarde de la Gartempe, Vienne Nature) ;

- **gestion des prairies d'intérêt communautaire** (13 mai et 26 sept. 2003) : présentation des intérêts biologiques des prairies d'intérêt communautaire et de la nécessité d'une gestion adaptée par les acteurs du monde agricole (DIREN, DDAF, Ch. d'agriculture, FDSEA-CDJA, Confédération paysanne, agriculteurs du site, syndicat propriété agricole, fédération pour la pêche, CEN-PC) ;

- **rivière Gartempe** (21 oct. et 10 déc. 2003) : point sur les enjeux biologiques et les interrelations avec la gestion de l'eau et les activités humaines ; réflexion sur l'intégration des différents enjeux (maires, conseiller général, SIAG, DIREN, DDAF, CSP, LOGRAMI, CRPF, Ch. d'agriculture, société et fédération de pêche, SIDEM, CPA-CPIE, CEN-PC, Sauvegarde de la Gartempe, CROS, CR canoë-kayak, Vienne Nature).

D'autres rencontres, individuelles, ont permis d'établir les objectifs opérationnels et d'élaborer les cahiers des charges des actions pour la gestion des bois de pente et des landes.

et une validation scientifique

Tout au long de l'élaboration du document d'objectifs, le coordonnateur s'est rapproché des naturalistes compétents pour le secteur. Par ailleurs, une expertise de M. J.-C. Rameau (ENGREF) à partir de relevés floristiques a poussé à écarter des chênaies-charmaies sur sols frais d'un type d'habitat d'intérêt communautaire. Une analyse poussée a été effectuée sur les habitats rocheux pour en préciser les localisations et l'état de conservation des principales stations. Enfin, le CSRPN a examiné et validé le 7 avril 2004 ce document moyennant des corrections et précisions intégrées depuis.

Après cette examen, les documents terminaux ont validés par le comité de pilotage local. Une plaquette de vulgarisation a été éditée afin de diffuser les informations auprès du plus grand nombre des habitants et usagers du secteur.

INVENTAIRE BIOLOGIQUE : ... UNE TRÈS GRANDE DIVERSITÉ

La vallée de la Gartempe orientée sud-nord incise le socle granitique et crée des versants abrupts et contrastés selon leur exposition. Les eaux des radiers ou des longs calmes, les boisements frais ou secs, les rochers affleurants ou en à pic, les prairies sèches ou tourbeuses, la grande variété de paysages et de terroirs du site de la Vallée de la Gartempe offre une grande hétérogénéité dans ses habitats naturels. Cela lui permet d'abriter un grand nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, ainsi que pour ces dernières des éléments cruciaux de leurs milieux de vie. De plus, le site renferme quelques habitats et espèces de valeur patrimoniale régionale.

Diversité d'habitats naturels d'intérêt communautaire

Le Tableau 2 présente les **9 habitats relevant de l'annexe 1** de la Directive Habitats-Faune-Flore recensés au cours de l'année 2000. Cette annexe 1 décrit par leurs caractéristiques phytosociologiques et/ou physiques les milieux naturels dont les États membres de l'Union européenne doivent assurer le maintien voire le rétablissement dans un bon état de conservation.

Ces nombreux habitats d'intérêt communautaire reflètent bien la richesse et l'hétérogénéité du site allant des milieux aquatiques, courants et stagnants, à des formations xérophiles, et des pelouses squelettiques à la forêt complexe de pente en passant par les landes basses.

Type de milieu	Intitulé de l'habitat	Code
Eaux dormantes	« Mares » temporaires méditerranéennes	3170*
Eaux courantes	Végétations flottantes de renoncules des rivières de plaine	3260
Landes et fourrés tempérés	Landes à ajonc nain	4030
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	Prairies humides à hautes herbes	6410
	Prairies riches en fleurs	6510
Habitats rocheux	Végétation des rochers siliceux	8220
	Pelouses pionnières sur dômes rocheux	8230
Forêts de l'Europe tempérée	Forêts de pente	9180*
	Forêts alluviales à aulnes et frênes	91E0*

* habitat prioritaire

Tableau 2 : Habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats recensés sur le site

Parmi les habitats naturels déterminés, trois sont inscrits comme prioritaires : ils sont en danger de disparition et la Communauté européenne porte une responsabilité particulière pour leur préservation. Il faut noter que l'habitat Forêts de pente (code 9180*) se trouve ici en limite d'aire de répartition. Il est ainsi présent sous forme d'un cortège végétal appauvri par l'absence de certaines espèces plus montagnardes.

Par ailleurs, les milieux recensés puis représentés sur la carte (Figure 2, p.8) ne correspondent pas systématiquement à un unique habitat tel que décrit dans la directive européenne. Les unités sont parfois constituées de **plusieurs habitats en mosaïque ou finement intriqués**, d'intérêt communautaire ou non. Les assemblages et correspondances sont précisés dans le Tableau 3 ci-dessous.

Il en est ainsi pour les Prairies humides à molinie (code 6410). Elles peuvent former des unités « pures » ou n'être localisées qu'à de plus ou moins grandes stations au sein de Prairies riches en fleurs (code 6510). Un autre exemple est donné par les Landes à ajonc nain (code 4030) : les unités pures sont distinguées des unités où la lande d'intérêt communautaire s'imbrique avec des pelouses pionnières sur dômes rocheux (code 8230) ainsi qu'avec des pelouses sèches non inscrites à la Directive Habitats. Pour finir, les habitats forestiers Forêts de pente (code 9180*) et Forêts alluviales (code 91E0*), tous deux prioritaires, ne peuvent être distingués sur la carte. Ils correspondent en effet l'un comme l'autre à des formations linéaires de faible largeur, juxtaposées.

Habitats de la Directive correspondants	Code N2000	Unité cartographique	Surface de l'unité	
			dans le pSIC	hors du pSIC
« Mares » temporaires méditerranéennes	3170*	Mares temporaires	1 ha	0
Végétations flottantes de renoncules des rivières de plaine	3260	Rivière Gartempe	41 ha	> 5 ha
Landes à ajonc nain	4030	Lande sèche	6 ha	0
Landes à ajonc nain	4030	Lande et pelouse sèche en mosaïque	1 ha	5 ha
Pelouses pionnières sur dômes rocheux	8230			
Prairies humides à molinie	6410	Prairie humide à hautes herbes	4 ha	7 ha
Prairies humides à hautes herbes	6410	Prairie riche en fleurs et prairie humide imbriquées	46 ha	13 ha
Prairies riches en fleurs	6510			
Prairies riches en fleurs	6510	Prairie riche en fleurs	45 ha	13 ha
Végétation des rochers siliceux	8220	Végétations sur rochers	env. 1 ha	quelques stations
Pelouses pionnières sur dômes rocheux	8230			
Forêts de pente	9180*	Forêts	56 ha	16 ha
Forêts alluviales à aulnes et frênes	91E0*			
Surfaces totales :			201 ha	59 ha

Tableau 3 : Correspondance entre habitats de la Directive HFF et unités cartographiques, avec leurs surfaces respectives dans et hors proposition de site d'intérêt communautaire (pSIC)

Le site n'est pas entièrement couvert par des habitats de l'annexe 1 de la Directive HFF. Ils se répartissent en un cordon discontinu au long de la rivière Gartempe. Le plus fort taux de couverture est atteint dans le secteur des gorges les plus fermées entre le Moulin du Ris et le Chambon. Les vallons des ruisseaux affluents à la Gartempe comportent aussi des stations d'habitats relevant de la Directive, notamment des boisements.

D'autre part, le site, dans son tracé actuel, n'englobe pas toutes les stations d'habitats d'intérêt communautaire identifiées lors des travaux d'inventaires. L'amont du site (jusqu'à la limite de département) montre avec quelques vallons adjacents plusieurs stations de Forêts de pente (code 9180*) et de Forêts alluviales (code 91E0*), ainsi que des habitats de prairies (6410 et 6510). Au lieu-dit Chez Moroux, les deux unités de Mosaïques de landes et de pelouses sèches, comportant des Landes à ajonc nain (code 4030), sont principalement à l'extérieur des limites. A l'aval, enfin, la vallée de la Gartempe montre jusqu'au Moulin de Lenest une physionomie très proche de celle du pSIC actuel. Les prospections y ont déterminé tous les types d'habitat hormis les landes.

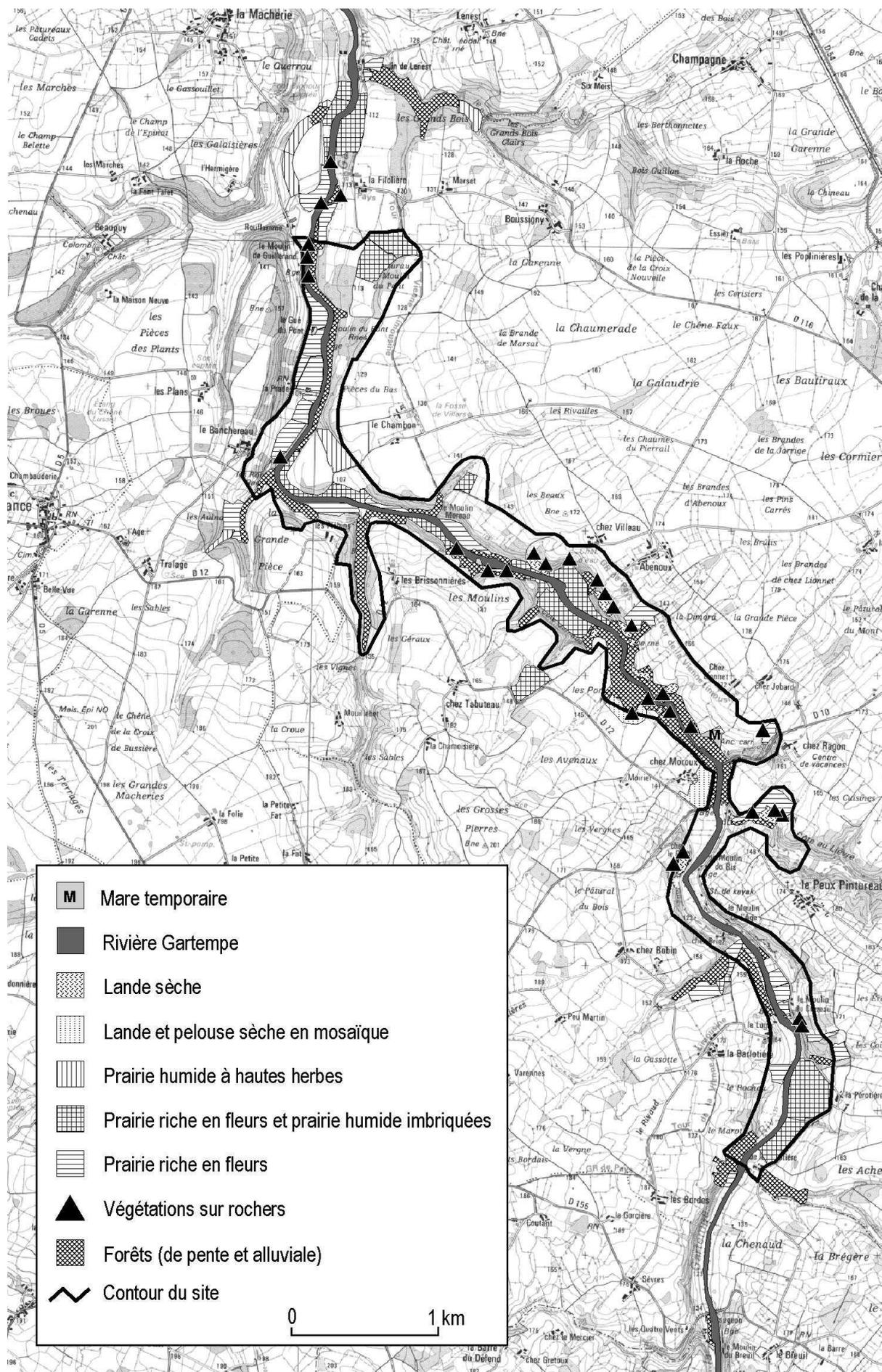


Figure 2 : Habitats d'intérêt communautaire recensés dans le site et en périphérie

Diversité d'espèces d'intérêt communautaire _____

Une diversité reflet de la variété du site

La variété de milieux du site se traduit par une grande diversité d'espèces animales identifiées dont 10 espèces de chauve-souris, 6 de reptiles, 10 d'amphibiens, 22 de poissons et 25 de libellules. Cette richesse compte aujourd'hui **17 espèces relevant de l'annexe 2** de la Directive Habitats ainsi que 14 espèces de l'annexe 4 (Tableau 4).

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Annexe	Code
MAMMIFÈRES	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	2 et 4	1355
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2 et 4	1304
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	2 et 4	1303
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	4	-
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	2 et 4	1324
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	4	-
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	4	-
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	4	-
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	4	-
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	2 et 4	1308
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	2 et 4	1310
REPTILES	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	4	-
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	4	-
	Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>	4	-
AMPHIBIENS	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	4	-
	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	4	-
	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	4	-
	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	4	-
	Grenouille agile	<i>Rana damaltina</i>	4	-
	Grenouille de Lesson	<i>Rana lessonae</i>	4	-
POISSONS	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	2	1163
	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	2	1106
CYCLOSTOME	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	2	1095
LIBELLULES	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	2 et 4	1046
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	2	1044
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	2 et 4	1041
LÉPIDOPTÈRES	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	2 et 4	1060
	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	2	1065
COLÉOPTÈRE	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	2	1083
MOLLUSQUE	Petite Mulette	<i>Unio crassus</i>	2 et 4	1032
CRUSTACÉ	Écrevisse à pattes blanches	<i>Austroptamobius pallipes</i>	2	1092

Tableau 4 : Espèces de la Directive Habitats recensées sur le site

Parmi les 71 espèces d'oiseaux recensées, on relève **7 espèces d'oiseaux** nicheurs citées dans l'**annexe 1** de la Directive « Oiseaux » (Tableau 5).

Groupe taxinomique	Nom français	Nom scientifique	Code	Statut ⁽¹⁾
OISEAUX	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	M
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	M
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	A133	M
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A229	S
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236	S
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246	S
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	M

(1) M : migrateur ; S : sédentaire

Tableau 5 : Espèces nicheuses de la Directive Oiseaux (annexe 1) recensées sur le site

Ces espèces d'intérêt communautaire (Directives Habitats et Oiseaux) ont été observées durant le printemps et l'été 2000. Mais la donnée de Petite Mulette date de 2001 et celle de Damier de la succise de 2003. Le Sonneur à ventre jaune (petit crapaud de l'annexe 2 de la Directive Habitats) était connu du Chambon mais n'a pas été contacté depuis 1970.

La Figure 3 (page 13) présente la localisation des contacts à savoir observation directe, écoute directe ou à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (pour les chiroptères), traces ou fèces (pour la Loutre par exemple), frayères (pour la Lamproie).

Il est à noter que les groupes Lépidoptères, Coléoptères et Mollusques n'ont pas fait l'objet de réelles prospections ciblées comme ce fut le cas pour les autres groupes d'espèces cités. Des prospections plus approfondies fourniraient certainement d'autres éléments patrimoniaux dans ces groupes. On pense ici en particulier au Grand Capricorne ou à la Rosalie des Alpes.

Domaines vitaux des espèces de la Directive Habitats

Les seuls contacts ponctuels (Figure 3) avec les espèces sont difficilement utilisables pour appuyer des mesures de conservation. On leur préfère donc le recensement des habitats d'espèces qui sont décrits ci-dessous **pour les espèces de l'annexe 2** de la Directive Habitats. Ils sont indiqués d'après les connaissances actuelles des lieux et des particularités biologiques spécifiques.

La **Loutre** donne ici les marques de sa recolonisation du département de la Vienne par l'amont de la Gartempe. Les épreintes sont cependant rares et semblent n'indiquer qu'une occupation irrégulière de cette portion de rivière. La Loutre est susceptible de prospecter le cours principal de la rivière, les ruisseaux affluents comme tous les plans d'eaux libres avoisinants. Pour sa reproduction, elle installe son gîte, la catiche, sous l'abri d'un rocher ou d'une grosse souche, près de l'eau.

Les « écoutes » de **chauves-souris** ont surtout permis de noter des individus en chasse (Grand Murin, Barbastelle et Minioptère). Les visites de ponts (appréciés du Murin de Daubenton) et de quelques bâtiments non habités ont fourni des données indiquant des sites de transit (Grand Rhinolophe) ou d'estivage (Petit Rhinolophe). Grand Murin, Sérotine et Pipistrelles s'installent souvent près de l'homme, en bâtiment, pour leur reproduction. La règle est confirmée avec une colonie de reproduction de Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl dans le CPIE, au Peux Pintureau (CAVALLIN, comm. pers.). Le CPA, à la Voulzie, abrite quant à lui une colonie de Noctule de Leisler (CAVALLIN, comm. pers.). La Barbastelle est plus arboricole : elle est susceptible de trouver dans les boisements du site les gros arbres avec des cavités qu'elle apprécie pour se reproduire.

La majorité des chauves-souris chassent les insectes en suivant préférentiellement les structures linéaires dans le paysage : haie, cours d'eau, chemin, lisière de bois ou de lande, etc. Les habitats pérennes d'intérêt communautaire, prairies, bois et landes, ainsi que leurs lisières peuvent jouer un rôle important dans leur conservation par la ressource en insectes.

Le **Chabot** recherche les eaux claires et vives : des pêches électriques l'ont révélé dans des radiers (Moulins Moreau et de Ris) à l'aval de ruisseau affluent (Gué de Lande). La turbidité des eaux nuit gravement à ses pontes. Pour le **Saumon atlantique**, il est certain que des individus remontent le cours de la Gartempe pour se reproduire dans sa haute vallée. Par contre les suivis annuels de sa population n'ont pas donné de signe positif dans ce site.

Suite à l'effacement du barrage de Maison Rouge, la **Lamproie marine** a recolonisé très rapidement le cours de la Gartempe, au-delà des espoirs des scientifiques. Cette espèce aménage de véritables nids de ponte juste en amont de radiers, dans lesquels s'installent les œufs fécondés. Le site comptait ainsi 7 zones de frayères localisées du Moulin du Cluzeau au Moulin de Guillerand, auxquelles s'ajoutent 3 autres stations jusqu'au Moulin de Lenest. Les larves vont vivre plusieurs années au sein d'accumulations d'alluvions fines mêlées de matière organique, puis devenus adultes les animaux descendront en haute mer.

La petite libellule **Agrion de Mercure** a été notée dans un ruisseau au sein d'une station de prairie d'intérêt communautaire, près de Chez Tabuteau. Utilisant préférentiellement les ruisseaux lents riches en végétation herbacée rivulaire, elle est plutôt susceptible de se trouver dans les parties amont des ruisseaux affluents de la Gartempe. L'amont du Moulin de Guillerand abrite la reproduction du **Gomphe de Graslin** ainsi que celle de la **Cordulie à corps fin**. Toutes deux préfèrent habituellement des eaux plus lentes comme c'est le cas en aval à partir de Saulgé.

Des Rumex se développant dans les prairies humides à hautes herbes (code 6410) sont les hôtes de la chenille du **Cuivré des marais**. Trouvé au Chambon, ce papillon diurne est susceptible d'être présent sur d'autres stations de cet habitat d'intérêt communautaire. Ce même type de milieu accueille le **Damier de la succise**, dont la plante hôte est la Succise des prés. Identifié sur une station du Moulin de Guillerand, ce papillon diurne a des chances d'être présent dans d'autres prairies humides du site.

La vie larvaire du **Lucane cerf-volant** dure plusieurs années et se passe dans le bois mort de vieux arbres, chênes et frênes notamment. Son habitat potentiel est ainsi constitué de tous les boisements, dont les haies, qui contiennent des arbres surmatures. Ces conditions sont elles-mêmes favorables à deux autres espèces patrimoniales : le Grand Capricorne et la Rosalie des Alpes.

Après une phase larvaire fixée aux branchies de certains poissons qui l'aident à se disséminer, la **Petite Mulette** *Unio crassus* s'installe sur le fond sableux de rivières au courant lent. Elle avait été trouvée en 1987 au Moulin de Guillerand et pourra être recherchée en particulier dans les secteurs calmes à l'aval du Roc d'Enfer.

Sensible à la pollution des eaux et fortement concurrencée par des cousines d'outre atlantique, l'**Écrevisse à pattes blanches** ne se trouve plus que dans les parties amont de petits ruisseaux clairs. Plusieurs cours d'eau de ce type se jetant dans la Gartempe en accueillent des populations importantes pour la conservation de l'espèce. Elles sont parfois très éloignées des limites du site.

Domaines vitaux des espèces de la Directive Oiseaux

Les oiseaux sont capables d'importants déplacements et leurs habitats sont liés à leurs rythmes saisonniers, les migrateurs utilisant des territoires fortement complémentaires distants parfois de milliers de kilomètres. Les rapaces ont par ailleurs des zones de chasse de un à plusieurs kilomètres autour de leur lieu de reproduction tandis que les petits passereaux se limitent souvent à quelques hectares. Les points d'observations ou de contacts auditifs (Voir Figure 3, page suivante) ne donnent qu'une indication très partielle sur leurs répartitions respectives.

Bondrée et **Milan noir** construisent leurs nids dans de grands arbres, en forêt, dans une haie ou en bord de cours d'eau. Ces deux rapaces ont été observés dans le site et en périphérie et sont susceptibles d'y installer leur aire. Le premier prospecte les zones de végétation basse en quête de nids d'hyménoptères sauvages dont il se nourrit. Le Milan noir est assez opportuniste et se contente souvent de cadavres, dont ceux de poissons qu'il recherche au long de la Gartempe.

Le **Martin-pêcheur** est certainement l'oiseau le moins inattendu de ce site car intimement lié à l'eau des rivières comme des plans d'eaux, où il pêche les petits poissons et larves dont il se nourrit. Il a besoin d'une berge abrupte et assez meuble pour y creuser son nid, petite cavité au bout d'un tunnel de près d'un mètre.

Le **Pic noir**, espèce en expansion en France, utilise de gros arbres pour creuser sa loge. Il niche aux environs de la Côte Garnaud et doit prospecter les coteaux boisés à la recherche de bois mort au sol et sur pied pour se nourrir de leurs insectes.

L'**Œdicnème criard** est à l'origine une espèce des steppes. Surnommé courlis de terre, il est très présent dans les cultures de plantes sarclées ou les prairies sèches, donc plutôt sur les plateaux encadrant la vallée. **Alouette lulu** et **Pie-grièche écorcheur** apprécient les prairies et friches rases bordées de haies de buissons, pour la pie-grièche, et/ou d'arbres, pour l'alouette : ce sont des espèces de prairies bocagères.

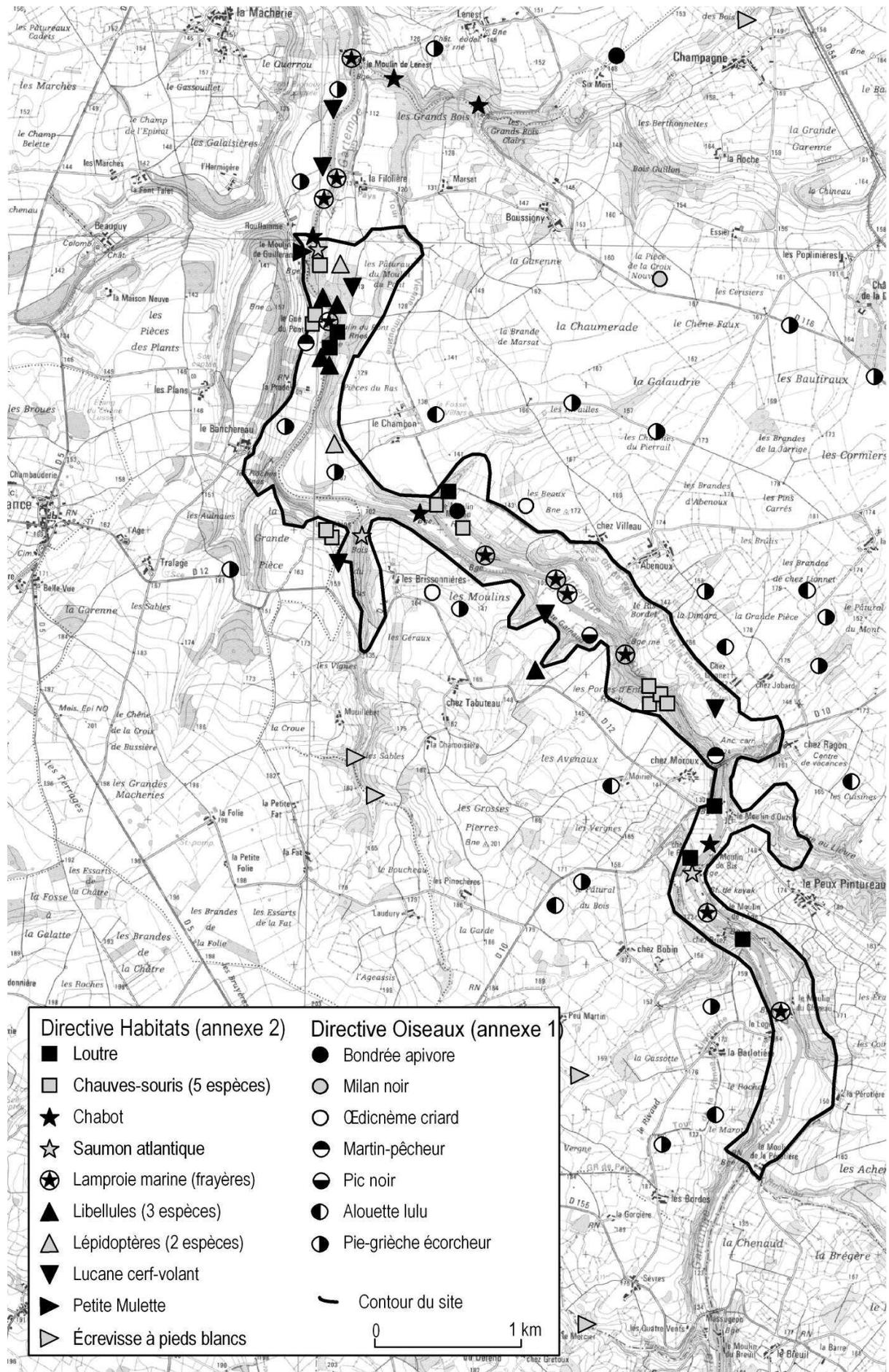


Figure 3 : Observations d'espèces d'intérêt communautaire dans le site et en périphérie

Biodiversité d'intérêt régional :

... une richesse floristique toute particulière _____

Cette partie de la vallée de la Gartempe est connue et reconnue de longue date des botanistes qui relatent leurs observations depuis parfois plus d'un siècle. L'importante biodiversité traduite par le nombre d'habitats de la Directive Habitats se double dans tous les groupements végétaux d'une **richesse floristique exceptionnelle** (Tableau 6 et Tableau 7). Ce ne sont pas moins de 43 plantes connues sur le site Natura 2000 qui figurent sur les listes des espèces protégées en France ou en Poitou-Charentes, ou sur la liste des espèces menacées de la région (JOURDE et TERRISSE, 2001).

	Nom français	Nom scientifique	Statut
MARES TEMPORAIRES MÉDITERRANÉENNES	Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum azoricum</i>	N, NP, Lr, D ₈₆
	Isoète épineux	<i>Isoetes hystrix</i>	N, NP, Lr, D ₈₆
	Spergulaire des moissons	<i>Spergularia segetalis</i>	N, NP, Lr, D ₈₆
	Éragrostide velu	<i>Eragrostis pilosa</i>	Lr, D ₈₆
	Cicendie filiforme	<i>Cicendia filiformis</i>	Lr, D ₈₆
	Cicendie fluette	<i>Exaculum pusillum</i>	Lr, D ₈₆
	Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	D ₈₆
	Sérapias langue	<i>Serapias lingua</i>	D ₈₆
LANDES	Centenille naine	<i>Anagallis minima</i>	R, Lr, D ₈₆
	Millepertuis à feuilles de lin	<i>Hypericum linarifolium</i>	R, Lr, D ₈₆
	Hélianthème en ombelle	<i>Halimium umbellatum</i>	Lr, D ₈₆
	Arnoséride minime	<i>Arnososeris minima</i>	Lr, D ₈₆
	Poirier à feuilles en cœur	<i>Pyrus cordata</i>	Lr, D ₈₆
	Tolpide barbue	<i>Tolpis barbata</i>	Lr, D ₈₆
PRAIRIES	Carex fausse brize	<i>Carex brizoides</i>	R, Lr, D ₈₆
	Narcisse des poètes	<i>Narcissus poeticus</i>	R, Lr, D ₈₆
	Campanule étalée	<i>Campanula patula</i>	Lr, D ₈₆
	Carex puce	<i>Carex pulicaris</i>	Lr, D ₈₆
	Carex en étoile	<i>Carex echinata</i>	Lr, D ₈₆
	Linaigrette à feuille étroite	<i>Eriophorum angustifolium</i>	Lr, D ₈₆
	Potentille dressée	<i>Potentilla recta</i>	Lr, D ₈₆
	Stellaire des sources	<i>Stellaria alsine</i>	Lr, D ₈₆
	Valériane dioïque	<i>Valeriana dioica</i>	Lr, D ₈₆
	Carex lisse	<i>Carex laevigata</i>	D ₈₆

N : protection nationale / R : protection régionale / NP : espèce non prioritaire du livre rouge national
Lr : liste rouge régionale / D₈₆ : espèce déterminante en Vienne

Tableau 6 : Principales espèces de plantes d'intérêt patrimonial recensées sur le site (1^e partie)

	Nom français	Nom scientifique	Statut
HABITATS ROCHEUX	Doradille de Billot	<i>Asplenium billotii</i>	Lr, D ₈₆
	Ail ciboulette	<i>Allium schoenoprasum</i>	Lr, D ₈₆
	Anogramme à feuilles grêles	<i>Anogramma leptophylla</i>	Lr, D ₈₆
	Doradille des montagnes	<i>Asplenium septentrionale</i>	Lr, D ₈₆
	Espargoutte de Morison	<i>Spergula morisonii</i>	Lr, D ₈₆
	Espargoutte à cinq étamines	<i>Spergula pentandra</i>	Lr, D ₈₆
	Scléranthe vivace	<i>Scleranthus perennis</i>	Lr, D ₈₆
FORÊTS	Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>	N, NP, Lr, D ₈₆
	Aigremoine odorante	<i>Agrimonia procera</i>	Lr, D ₈₆
	Balsamine	<i>Impatiens noli-tangere</i>	Lr, D ₈₆
	Dorine à feuilles opposées	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	Lr, D ₈₆
	Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	Lr, D ₈₆
	Herbe aux goutteux	<i>Aegopodium podagraria</i>	D ₈₆
	Corydale plein	<i>Corydalis solida</i>	D ₈₆
	Grande Luzule	<i>Luzula silvatica</i>	D ₈₆
	Pain de coucou	<i>Oxalis acetosella</i>	D ₈₆
	Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>	D ₈₆
	Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i>	D ₈₆
	Véronique des montagnes	<i>Veronica montana</i>	D ₈₆

N : protection nationale / NP : espèce non prioritaire du livre rouge national
Lr : liste rouge régionale / D₈₆ : espèce déterminante en Vienne

Tableau 7 : Principales espèces de plantes d'intérêt patrimonial recensées sur le site (2^e partie)

Un des milieux les plus remarquables est certainement celui des mares temporaires méditerranéennes. Cette végétation de gazons amphibies, très originale pour la région Poitou-Charentes, accueille une flore rare et fragile. Mais la particularité du site tient principalement dans les végétations des rochers. Les stations du Roc d'Enfer, les mieux connues, accueillent plusieurs dizaines voire centaines d'espèces de plantes. La diversité des fougères et mousses y est exceptionnelle notamment.

Présentation des habitats

Les habitats d'intérêt communautaire listés page 6 sont ici décrits et illustrés de schémas afin de mieux saisir les enjeux et les contraintes pour leur conservation. Seules les « mares temporaires » sont présentées isolément. Les autres milieux sont regroupés car ils forment dans le site des entités complexes (Rivière Gartempe, Prairies et Complexe de versant) au sein desquels ils interagissent. Pour chaque entité sont indiquées les facteurs écologiques favorables à leur maintien dans un bon état de conservation.

Les habitats de l'annexe 1 et les domaines vitaux des espèces d'intérêt communautaire se recouvrent fortement (voir pages 10 à 12). Aussi, ces espèces sont-elles associées dans les fiches des pages suivantes à une ou plusieurs entités. Enfin, l'ensemble des boisements du site est singularisé en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Barbastelle et Lucane).

Il nous faut mentionner ici les espèces qui ne seront évoquées qu'à la marge dans les textes suivants, car le site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe » ne comprend qu'une petite partie de leur domaine vital. Il s'agit tout d'abord des espèces aquatiques et particulièrement des migratrices : Saumon et Lamproie. Pour cette dernière, ce seul tronçon de cours d'eau revêt une importance significative pour sa reproduction (voir page 18). Viennent ensuite les chauves-souris puisque les rares colonies de reproduction connues pour certaines espèces se trouvent en dehors des limites du site et que leurs territoires de chasse ne sauraient s'y inscrire strictement. Enfin, cette remarque concerne par-dessus tout l'Écrevisse à pieds blancs, espèce fortement menacée, dont les populations occupent des portions de ruisseaux hors site.

L'inscription de certaines de ces espèces dans les entités décrites ci-après ne doit pas masquer le caractère incomplet de la prise en compte des facteurs écologiques qui leurs seraient favorables. L'Écrevisse à pieds blancs n'y est d'ailleurs pas relatée.

Mares temporaires

Cette végétation est circonscrite à une unique station de faible surface (de l'ordre d'un hectare), en rive droite de la Gartempe entre le pont de chez Ragon et les Portes d'Enfer. Elle se développe ici à la faveur de la rupture de pente entre le « plateau » et le coteau de la Gartempe (Voir Figure 4). L'affleurement du socle granitique entraîne un ruissellement de surface important durant toute la période hivernale tandis que pendant l'été, le sol squelettique est desséché. Ce fort contraste est à l'origine de la grande particularité de la flore comprenant des espèces méditerranéennes.

Type de milieu	Habitat d'intérêt communautaire	Code
Eaux dormantes	Mares temporaires méditerranéennes	3170*
Formations herbeuses semi-naturelles	Prairies riches en fleurs	6510

Espèces de l'annexe II de la DHFF	Espèce de l'annexe IV de la DHFF
Chauves-souris (alimentation)	Chauves-souris (alimentation)
Espèces de l'annexe I de la DO	
Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur (alimentation)	

Autres espèces patrimoniales : Ophioglosse des Açores, Isoète épineux, Spergulaire des moissons, Éragrostide velu, Cicendie filiforme, Cicendie fluette, Ophioglosse commun, Sérapias langue

Les gazons amphibies se développent au début du printemps, période durant laquelle ils sont très sensibles à tout type de piétinement. Mais la première exigence écologique de ces milieux est de bénéficier d'un régime hydrique naturel comme c'est encore le cas aujourd'hui. D'autre part, contre la forte dynamique végétale d'embuissonnement, une attention particulière doit être donnée au maintien de l'ouverture du milieu. Du fait de l'exiguïté de l'entité, l'enjeu lié aux espèces est surtout floristique.

Facteurs écologiques favorables aux « Mares temporaires »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régime naturel d'écoulement des eaux ➤ Milieu herbeux ras
Facteurs écologiques favorables aux « prairies riches en fleurs »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prairies fauchées régulièrement ➤ Absence de fertilisation

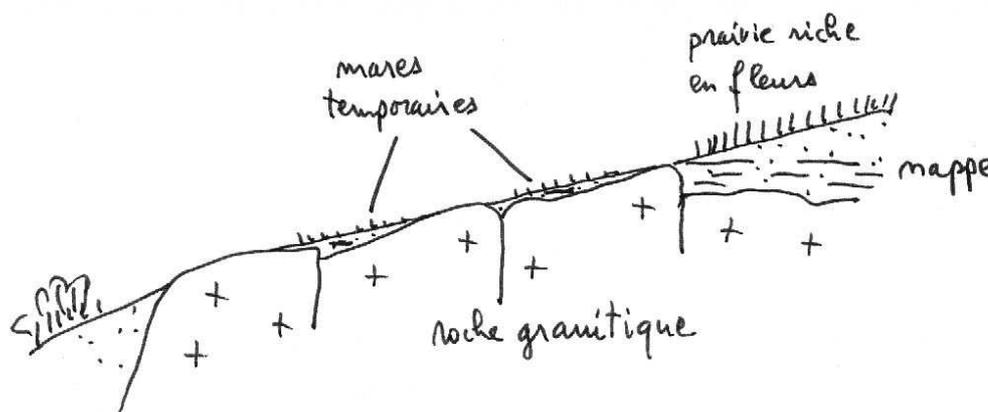


Figure 4 : Schéma de localisation des végétations de « mares temporaires »

Rivière Gartempe

Le tronçon de la Gartempe inscrit dans le site Natura 2000 correspond à sa dernière partie torrentueuse du cours. Après Saulgé la rivière s'assagit en partie et, surtout, coule dans une vallée plus largement ouverte.

Les « **végétations flottantes de renoncules des rivières de plaine** » sont ici assez pauvres en espèces : Renoncule pseudo flottante et Callitriche à crochets auxquels s'ajoutent parfois le Myriophylle en épi. Les herbiers enracinés qu'elles forment sont par ailleurs très fragmentaires et n'ont donc pas été représentés précisément sur la carte. L'écosystème de la rivière comprend ses berges et leurs végétations : on y associe donc le sous-type « **aulnaie-frênaie des rives** » (code Corine 44.33) des « **forêts alluviales à aulnes et frênes** ».

Cette entité rivière est d'une très grande importance en tant qu'habitat d'espèces pour des animaux de grande renommée, la Loutre et le Saumon, comme pour d'autres plus méconnus tels la Petite Mulette ou la Lamproie marine. Leurs exigences écologiques convergent quant à la qualité physicochimique des eaux et à la dynamique hydrologique.

Il faut noter la sensibilité particulière à la pollution des eaux de la Loutre qui se situe en bout de chaîne alimentaire. Il est en est de même pour les lamproies, dont la vie larvaire dans les sédiments dure plusieurs années, ou pour la Petite Mulette qui reste sédentaire durant sa phase adulte et ne peut fuir une dégradation des eaux. Saumon et Lamproie sont eux particulièrement dépendants des possibilités de circulation (franchissement des seuils) pour rejoindre les lieux de fraie.

Types de milieux	Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux courantes	Végétations flottantes de renoncules des rivières de plaine	3260
Forêts de l'Europe tempérée	Forêts alluviales à aulnes et frênes (sous-type des rives)	91E0 *

Espèces de l'annexe II de la DHFF	Espèce de l'annexe IV de la DHFF
Loutre, Chabot, Petite Mulette (milieu principal)	Murin de Daubenton (alimentation)
Lamproie marine, Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin (reproduction : pontes et vies larvaires)	
Saumon atlantique (migration et maturation)	
Espèces de l'annexe I de la DO	
Martin-pêcheur : milieu principal	
Milan noir : alimentation, reproduction	

Autres espèces patrimoniales : Gratiolle officinale, Balsamine, Osmonde royale, Orme lisse, Véronique des montagnes...

Facteurs écologiques favorables aux habitats et espèces de « Rivière Gartempe »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eau de bonne qualité physicochimique ➤ Régime naturel d'écoulement des eaux ➤ Absence d'espèces exotiques banalisantes ➤ Présence de frayères accessibles (Lamproie) ➤ Facilité de circulation (Lamproie et Saumon) ➤ Tranquillité des rives (Loutre)
---	--

Prairies

Les « **prairies humides à hautes herbes** », *Eu-Molinion*, se développent à mi-pente ou en pied de coteau sur des lieux de source ou de suintement. Elles se présentent la plupart du temps sous forme de petites surfaces unitaires au sein de « **prairies riches en fleurs** », et ont alors été représentées par une unité cartographique particulière. On note quelques stations plus importantes au Chambon et à la Pérotière, ainsi qu'au nord de Roufflame (hors site). Peu spectaculaires, les prairies humides sont néanmoins riches de nombreuses espèces rares et forment des foyers de biodiversité au cœur des pâturages.

Tout au long du site, de nombreuses stations abritent des « prairies riches en fleurs ». La flore de ces « prairies maigres de fauche de basse altitude », comme on peut aussi les appeler, ne s'exprime pas entièrement du fait de leur usage en pâture.

Les « prairies humides à hautes herbes » sont primordiales pour les deux papillons d'intérêt communautaire. Le Damier de la succise comme le Cuivré des marais trouvent en effet dans ces milieux les plantes hôtes indispensables au développement de leurs larves.

Type de milieux	Habitats d'intérêt communautaire	Code
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	Prairies humides à hautes herbes	6410
	Prairies riches en fleurs	6510

Espèces de l'annexe II de la DHFF	Espèces de l'annexe IV de la DHFF
Cuivré des marais et Damier de la succise (milieu principal : prairies humides)	Triton marbré, Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille agile, Grenouille de Lesson (reproduction dans les points d'eau, alimentation)
Agrion de Mercure , Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin (alimentation)	
Chauves-souris (alimentation)	Chauves-souris (alimentation)
Espèces de l'annexe I de la DO	
Alouette lulu et Œdicnème criard (reproduction et alimentation)	
Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore, Milan noir (alimentation + reproduction dans les haies)	

Autres espèces patrimoniales : Carex fausse brize, C. puce, C. en étoile, C. lisse, Narcisse des poètes, Campanule étalée, Linaigrette à feuille étroite, Potentille dressée, Stellaire des sources, Valériane dioïque.

Facteurs écologiques favorables aux « prairies humides à hautes herbes »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exploitation extensive ➤ Prairies ni fertilisées, ni retournées
Facteurs écologiques favorables aux « prairies riches en fleurs »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prairies fauchées régulièrement ➤ Absence de fertilisation
Facteurs écologiques favorables aux espèces liées aux prairies	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de la Succise des prés (Damier de la succise) ➤ Présence de <i>Rumex</i> (Cuivré des marais) ➤ Milieux riches en insectes (Libellules et Chauves-souris)

Complexe de versant

Les coteaux de la Gartempe et de certains de ses affluents sont aujourd'hui fortement boisés. Mais divers milieux de faibles superficies constituent avec les boisements des mosaïques que l'on regroupe sous l'entité complexe de versant (Voir Figure 5 page suivante)

Outre les « **forêts alluviales à aulnes et frênes** » des rives rattachées à l'entité rivière Gartempe (Voir page 18), on distingue un sous-type « des sources » (code Corine 44.31) présent dans ces vallons adjacents. Plus haut, sur les éboulis de blocs rocheux, se développent les « **forêts de pente** » du *Tilio-Acerion* composées de frênes, tilleuls et érables. Elles sont particulièrement riches en fougères qui profitent de l'ambiance fraîche des versants exposés au nord ou nord-ouest. En pied de coteau entre ces deux formations d'intérêt communautaire ou en fond de vallon, on peut trouver sur une étroite bande une « chênaie-charmaie sur sol frais » très intéressante sur le plan botanique : elle présente la particularité d'accueillir des espèces atlantiques et d'autres sub-continentales.

En rebord de plateau, les sols minces sur dalles de granites portent une végétation secondaire (issue du déboisement et du pâturage) de « **landes à ajonc nain** ». De petites surfaces et en cours d'embroussaillement, elles accueillent néanmoins une flore singulière.

Mais la grande valeur botanique de ce complexe de versant réside avant tout dans les végétations qui s'accrochent aux rochers de la vallée. Des blocs rocheux du lit majeur de la Gartempe comme des aplombs ou des rocs à flanc de vallée portent deux types de végétation d'intérêt communautaire. Les premières, les « **pelouses pionnières** », s'installent sur les sols squelettiques et fragiles des dômes granitiques. Les secondes, « **végétation des rochers siliceux** », se tiennent préférentiellement dans les fissures et anfractuosités des falaises. Parmi les nombreuses fougères qui constituent ces dernières formations, on compte la Doradille de Billot, à l'origine de l'arrêté préfectoral de protection de biotope des Portes d'Enfer.

Types de milieux	Habitats d'intérêt communautaire inclus dans l'entité	Code
Landes et fourrés tempérés	Landes à ajonc nain	4030
Habitats rocheux	Végétation des rochers siliceux	8220
	Pelouses pionnières sur dômes rocheux	8230
Forêts de l'Europe tempérée	Forêts de pente	9180*
	Forêts alluviales à aulnes et frênes (sous-type des sources)	91E0*

Autre habitat patrimonial : Chênaie-charmaie sur sol frais (Code Corine 41.2)

Facteurs écologiques favorables aux « landes à ajonc nain »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mosaïque de landes d'âge varié (1 à 10 ans) ➤ Strate arborée marginale
Facteurs écologiques favorables aux « forêts alluviales »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régime naturel d'écoulement des eaux ➤ Absence d'espèces exotiques banalisantes
Facteurs écologiques favorables aux « forêts de pente »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mélange d'essences variées ➤ Structure irrégulière
Facteurs écologiques favorables aux « habitats rocheux »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eau d'écoulement de bonne qualité physicochimique ➤ Présence de zones vierges

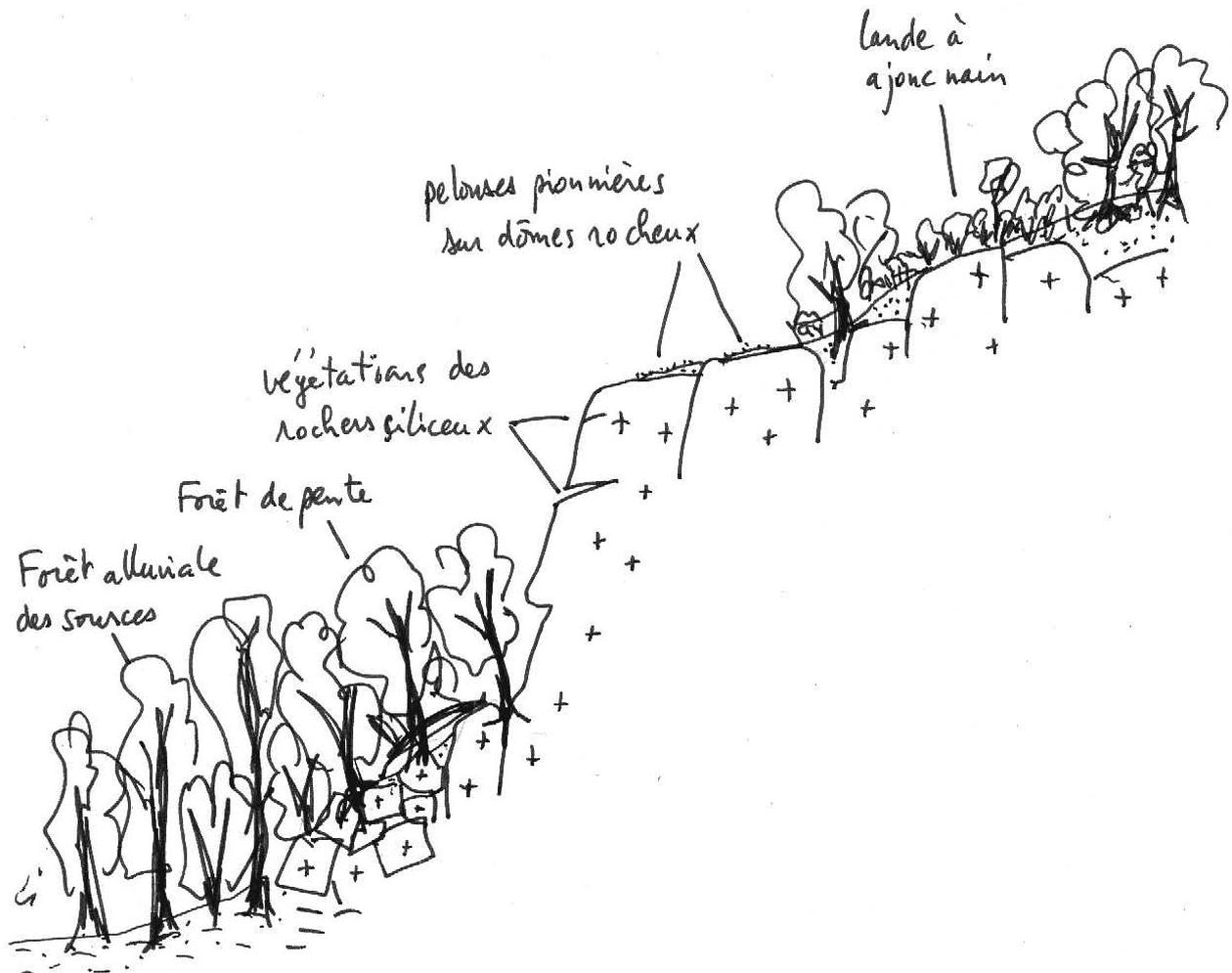


Figure 5 : Répartition type des habitats d'intérêt communautaire du complexe de versant

Espèces patrimoniales liées aux landes :

Centenille naine, Millepertuis à feuilles de lin, Héliantheme en ombelle, Arnoseride minime, Poirier à feuilles en cœur, Tolpide barbue.

Espèces patrimoniales liées aux rochers :

Doradille de Billot, Ail ciboulette, Anogramme à feuilles grêles, Doradille des montagnes, Espargoutte de Morison, Espargoutte à cinq étamines, Scléranthe vivace.

Espèces patrimoniales liées aux forêts :

Aigremoine odorante, Dorine à feuilles opposées, Herbe aux goutteux, Corydale plein, Grande Luzule, Pain de coucou, Primevère élevée.

Boisements, habitats d'espèces

Des espèces d'intérêt communautaire dépendent de milieux boisés pour accomplir tout ou partie de leurs cycles de vie. La **Barbastelle d'Europe** y trouve des anfractuosités ou des cavités d'arbres pour s'abriter. Le **Lucane cerf-volant** pond dans les parties mortes des arbres à bois dur (chêne et frêne en particulier) et la larve s'y développe durant plusieurs années avant de se muer en adulte volant. Il en est de même des larves de Grand Capricorne et de Rosalie des Alpes qui sont susceptibles de vivre dans ce secteur.

Par ailleurs les rapaces, Bondrée et Milan noir, installent leurs nids dans de grands arbres, tandis que le Pic noir y creuse des loges profondes pour nicher. Ce dernier se nourrit de larves d'insectes qui vivent dans le bois mort ou malade.

Les habitats de ces espèces dites forestières concernent ainsi l'ensemble des boisements du site y compris les haies (90 ha hors habitats de l'annexe 1). Leur capacité d'accueil pour ces espèces tient tout d'abord dans la présence de « gros bois », arbres surmatures ou morts.

Espèces de l'annexe II de la DHFF
Barbastelle d'Europe (reproduction et alimentation)
Lucane cerf-volant (reproduction)
Espèces de l'annexe I de la DO
Bondrée apivore et Milan noir (nidification)
Pic noir (nidification et alimentation)

Facteurs écologiques favorables aux espèces liées aux boisements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence d'arbres âgés ou morts ➤ Tranquillité des sites de mise bas (Barbastelle) ➤ Milieux riches en insectes (Barbastelle)
--	--

INVENTAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE : ... DE MULTIPLES ACTEURS

L'analyse socio-économique a été réalisée sur la base d'un recensement large des activités humaines. Les acteurs ou leurs représentants, identifiés avec l'aide des élus municipaux, ont été rencontrés individuellement. Cette approche a permis de saisir avec précision les exigences économiques, sociales et culturelles liées au site.

Les activités socio-économiques qui concernent les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont ici regroupées schématiquement en quatre pôles : production (ou exploitation des ressources naturelles), eau, loisirs et tourisme, et conservation du patrimoine.

Les activités de production

La Figure 6 (page suivante) présente la carte des principaux usages de production : agriculture et sylviculture. Certaines zones ne sont pas renseignées car l'activité en place n'est pas structurée (récolte de type familial de bois de chauffe, par exemple) et son inventaire n'a pu être réalisé dans le cadre présent.

Agriculture

Les parcelles agricoles du site dépendent de 18 exploitations pour une surface d'environ 205 ha. Il s'agit en majeure partie de fermes d'élevage (ovin, bovin ou mixte, ainsi qu'un atelier caprin laitier) basées sur une sole d'herbe très majoritaire voire exclusive. On compte une exploitation de polyculture et élevage, et une de culture et arboriculture (noisetiers). La fertilisation des sols dans le périmètre est souvent limitée à une fumure de fond sur les prairies naturelles (sols peu profonds ou très humides) sinon inférieure à 60 unités d'azote sur les prairies temporaires (fauchées et/ou pâturées).

Dans cette surface dédiée à l'agriculture, on décompte 80 ha d'habitats d'intérêt communautaire dont 34 de « prairies riches en fleurs » et 46 de « prairies riches en fleurs et prairies humides à hautes herbes imbriquées ». Ce sont principalement des prairies naturelles, parfois du fait de leur situation difficile (pente forte, mécanisation impossible, affleurements rocheux...). Une bonne part est engagée dans des contrats territoriaux d'exploitation (5 CTE). Les autres exploitants sont pour la plupart ouverts aussi à une contractualisation pour l'intégration des préoccupations de conservation des habitats Natura 2000.

Sylviculture

L'exploitation sylvicole est réduite à ce jour du fait des difficultés d'exploitation. En effet, les « forêts de pente » et une grande partie des « forêts alluviales à aulnes et frênes » sont économiquement inexploitable. Il faut ajouter par ailleurs que les boisements sont relativement jeunes puisqu'il n'en existait quasiment plus après guerre.

Remarquons dans ce chapitre une plantation sur des terres agricoles de 11 ha sous le Chambon ainsi que les plantations linéaires de peupliers sur berges. Ces tentatives de production par la peupleraie sont souvent grevées par de nombreuses casses et chutes d'arbres en rivière. Ces implantations en rive associées aux actions des ragondins posent par ailleurs de sérieux problèmes de déstabilisation des berges.

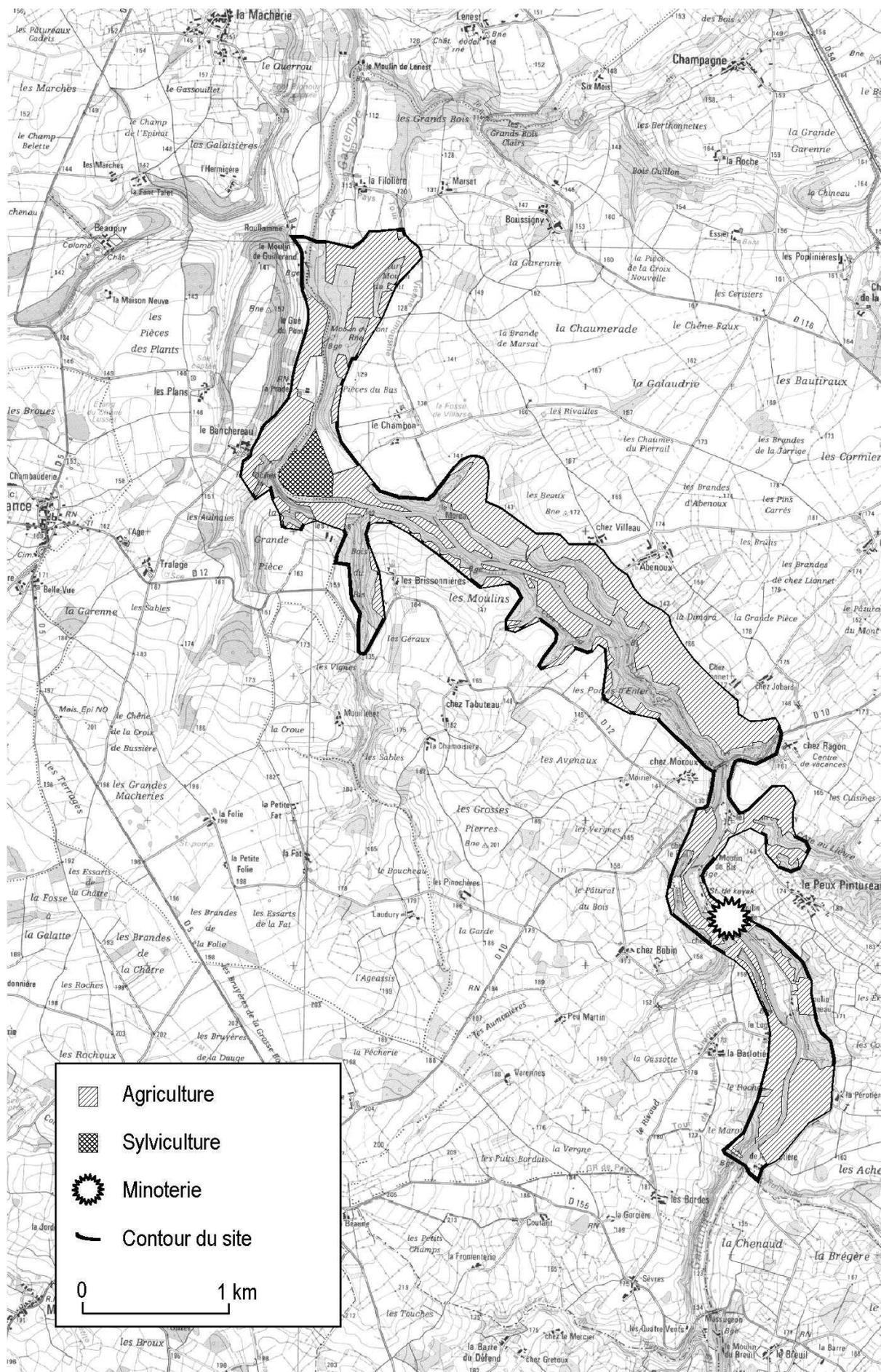


Figure 6 : Activités de production

Les activités liées à l'eau

Malgré leur diversité : transformation (minoterie), sport et loisir (canoë-kayak et pêche), gestion de l'eau potable (SIGEP) et aménagement du territoire (SIAG), ces activités liées à l'eau sont regroupées ici car elles sont focalisées sur la Gartempe, axe majeur du site.

Minoterie

Parmi la douzaine de moulins installés sur la Gartempe dans les limites du site, un seul reste aujourd'hui en activité. Ce moulin à farine dit de Chez Briez (Figure 6 page précédente) fonctionne toujours à partir de la force hydraulique. L'entretien du seuil assurant la retenue d'eau dans la rivière est donc nécessaire pour cette minoterie traditionnelle où le gérant travaille à temps plein.

Loisirs liés à l'eau

Canoë-kayak : Cette partie du val de Gartempe et en particulier le secteur des Portes d'Enfer (de la base CPA au Roc d'Enfer, Figure 7 p.28) est un haut lieu du canoë-kayak avec des compétitions nationales et internationales chaque année. Les équipements nécessaires sont installés pour la seule durée de ces rencontres. On note la pratique régulière et importante de la base CPA et de clubs régionaux et voisins.

Pêche : La Gartempe attire des pêcheurs bien au delà des AAPPMA locales grâce à une grande diversité d'espèces et de types de pêche possibles. On peut ajouter dans cette rubrique la création d'une école de pêche agréée à Lathus, le plan de restauration de ruisseaux affluents et la lutte contre les ragondins pour la protection des berges.

SIGEP

Le bourg de Lathus ainsi que la base CPA et le restaurant sont équipés en assainissement collectif par lagunage. Les villages de Chez Moroux, Le Peu et Abenoux seront aussi raccordés à court terme à des lagunages. Les effluents des autres habitations du site et de ses environs sont ou seront gérés par assainissement individuel. Un programme de sensibilisation des particuliers préparera l'application des nouvelles règles en 2006 ; Il sera accompagné d'un renforcement des contrôles avec l'appui du SATESE.

SIAG

Le responsable de l'aménagement de la Gartempe est le SIAG qui mène trois programmes :

- Aménagement de seuils de moulins : restauration de chaussée et/ou équipement en passe à poisson (concernerait l'Âge et Lenest)
- Entretien et restauration des berges (réalisés sur Lathus et Saulgé en 2002).
- Lutte contre les ragondins.

Les activités de loisirs et tourisme

La Figure 7 (page suivante) indique la localisation des principales activités de loisirs.

Loisirs

Escalade : Le Roc d'Enfer représente un site d'importance régionale par sa nature granitique quasi unique en Poitou-Charentes. Le Roc reçoit une importante fréquentation pour l'initiation encadrée par la base CPA.

Randonnée pédestre : La richesse paysagère de la vallée de la Gartempe attire un nombre important de randonneurs qui utilisent principalement le sentier GR de Pays.

Cyclotourisme VTT : Les cyclistes empruntent les sentiers balisés pour la randonnée ainsi que des chemins ruraux ou agricoles. Il n'y a pas de parcours spécifique et la pratique dans les limites de l'arrêté de protection de biotope est interdite hors du sentier.

Chasse : Les territoires du site sont répartis entre les ACCA et des chasses privées. Il n'est pas noté d'enjeu particulier en lien avec la démarche Natura 2000.

Canoë-kayak : voir texte page 26.

Pêche : voir texte page 26.

Tourisme

Les Portes d'Enfer constituent un site touristique majeur du département. Des hôtesses du SIDEM et des médiateurs du CPA-CPIE y assurent accueil et information depuis 2000, les premières au départ du sentier, les seconds au Roc d'Enfer. La majorité de la fréquentation du secteur (10 000 à 30 000 personnes/an) se concentre ici et le piétinement entraîne des dégradations (érosion induite de la rive d'accès). Des aménagements doivent être étudiés pour assurer la pérennité de la richesse de ces lieux.

Un restaurant (4,5 emplois) installé dans le site en rive de Gartempe sert 8000 à 8500 couverts par an. Plusieurs gîtes d'accueil sont ouverts dans le site ou à proximité.

CPA-CPIE Val de Gartempe

Ce centre d'accueil d'enfants pour activités de plein air et découverte de l'environnement est un des pôles économiques majeurs du site, voire le principal avec près de 100 salariés en haute saison. Ces activités se répartissent entre la base du centre de plein air (CPA) et la ferme pédagogique (label agro-bio) du Peu Pintureau. Labellisé CPIE, il participe à des actions d'insertion (entretien d'espaces naturels) et de conservation de la nature et encadre aussi des activités sportives de pleine nature sur des sites de grande valeur biologique. Les dirigeants sont ouverts à la prise en compte de la gestion conservatoire des habitats d'intérêt communautaire.

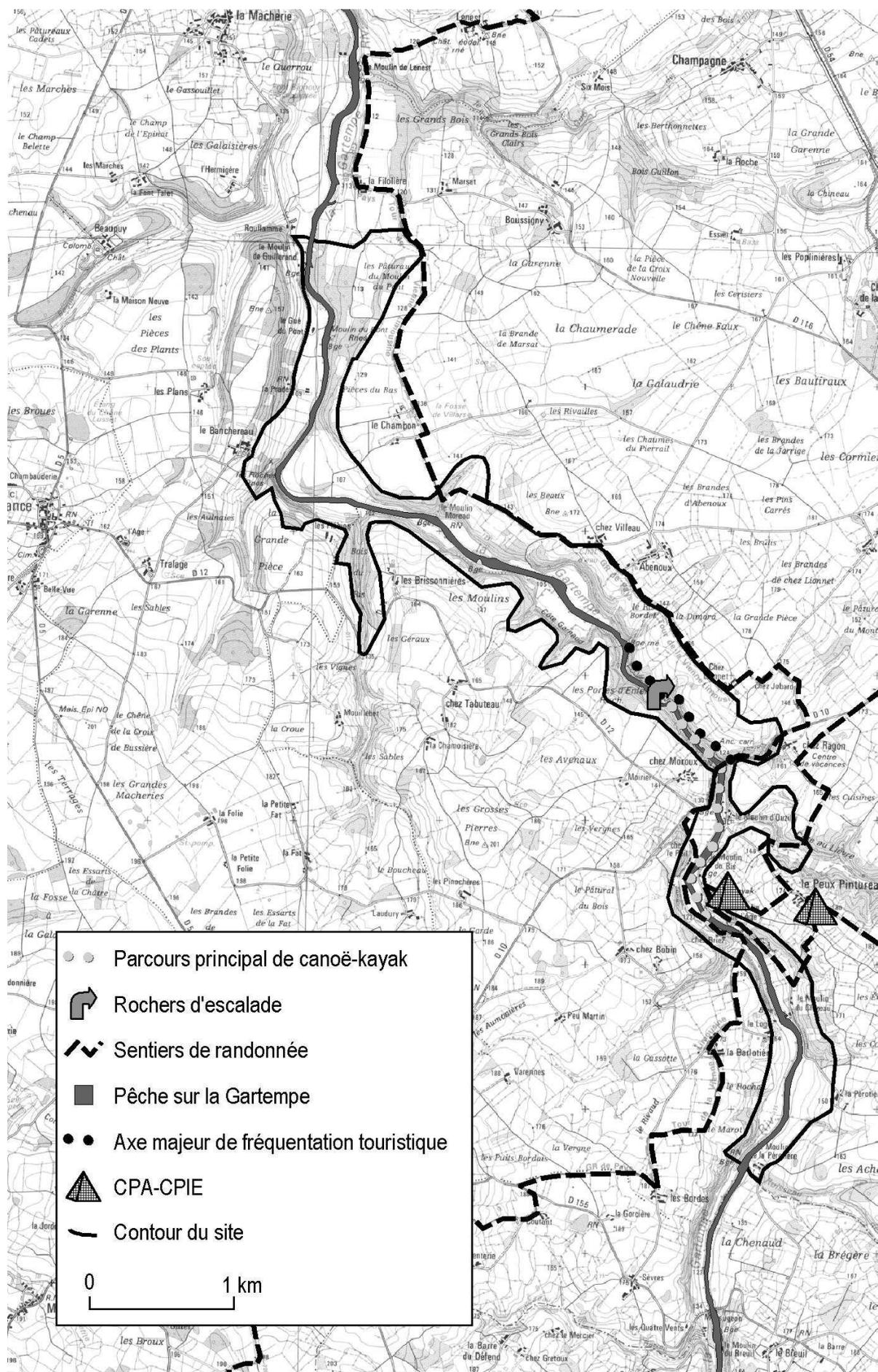


Figure 7 : Activités de loisirs et tourisme

Les activités de conservation du patrimoine _____

En figure 11, page suivante, une carte représente les zones de conservation patrimoniale. La protection de la nature se traduit par des inventaires ainsi que par des protections réglementaires. On associe dans cette partie le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes qui fonctionne par maîtrise foncière.

Protection de la Nature

La grande valeur paysagère de la vallée de la Gartempe a été reconnue par décret du 15 septembre 1966 en l'ajoutant aux sites inscrits du département de la Vienne, puis à la liste des sites classés par décret du 1^{er} avril 1997 (820 ha). Cette protection est complétée par un Arrêté préfectoral de protection de biotope (n°91-D2/B3-10 1) de juin 1991 concernant Les Portes d'Enfer (30 ha).

En 1983, l'inventaire du patrimoine naturel français a retenu 4 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF première génération) : Les Portes d'Enfer (n°211 – 25 ha), Coteau de la Barlotière (n°330 – 5 ha), Le Chambon (n°485 – 1,1 ha) et Chez Lionnet (n°586 – 0,5 ha).

Enfin, au titre du réseau Natura 2000, le Limousin propose la « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (n°FR7401147) pour laquelle le document d'objectifs a été validé fin 2003.

Axe grands migrateurs

La rivière Gartempe en tant qu'axe majeur pour les grands poissons migrateurs est protégée par plusieurs mesures réglementaires : rivière soumise au régime des passes à poissons, cours d'eau sur lequel aucune autorisation ou concession (de production d'énergie) ne peut être délivrée pour des entreprises nouvelles, cours d'eau à saumon (ce qui permet des règlements particuliers de la pêche), etc.

De plus l'association LOGRAMI (Loire grands migrateurs) œuvre auprès du CSP à la conservation des poissons migrateurs (aloses, anguille, lamproie marine, saumon atlantique et truite de mer). Le plan de restauration du Saumon représente un enjeu économique à long voire à moyen terme puisqu'il envisage la réouverture de sa pêche quand les effectifs auront dépassé un seuil vital.

Conservatoire d'espaces naturels

Dans ce secteur géographique, le conservatoire régional prévoit des actions de maîtrise foncière sur le site des Portes d'Enfer incluant les « mares temporaires méditerranéennes ». Les objectifs sont convergents avec la démarche Natura 2000.

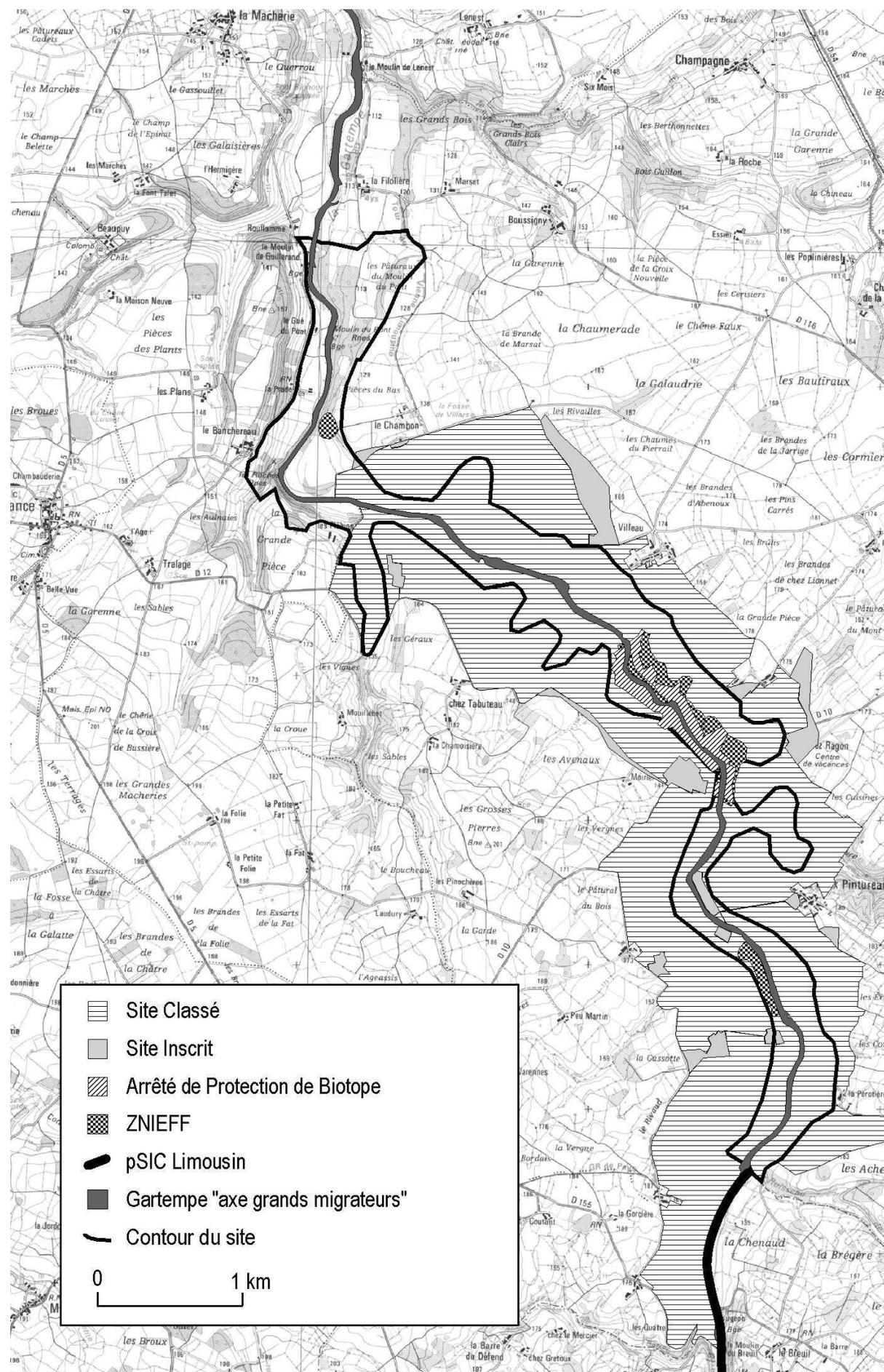


Figure 8 : Activités de protection du patrimoine

DIAGNOSTIC

Après les phases d'inventaire biologique et d'inventaire socio-économique, il convient de les confronter afin d'identifier les interactions (positives, négatives ou neutres) entre les éléments naturels d'intérêt communautaire et les activités humaines. Cette analyse permet de proposer des objectifs de conservation. Enfin, une hiérarchisation de ces enjeux guide les choix de gestion ainsi que les différents acteurs dans leurs choix stratégiques pour la prise en compte de Natura 2000.

Analyse des interactions

Après leurs inventaires, il convient d'analyser les interférences possibles entre les éléments biologiques et les activités socio-économiques. Cette analyse n'est pas individualisée pour chacun des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire mais selon leur organisation en complexes de milieux. Les interactions entre les habitats et/ou espèces et les activités humaines ou les facteurs naturels sont donc abordées par entités ou groupes d'habitats, tels que décrits dans l'inventaire (p.16 et suivantes).

Pour chaque entité, une fiche présente la synthèse des interactions entre sa conservation et les activités ou pratiques. Un tableau liste en détail ces interférences observées sur le terrain ou décrites par les acteurs lors des entretiens. En regard de chaque activité, sont placés les habitats, espèces ou habitats d'espèces concernés et classés selon qu'elle « contribue » ou « contrarie » leur état de conservation favorable. Des signes « + » et « - » illustrent l'importance relative de l'effet de chaque activité sur les divers habitats et/ou espèces concernés.

Interactions : « Mares temporaires »

Le bon état de conservation de ces gazons amphibies réside dans le maintien de l'ouverture du milieu par pâturage ou par fauche, pas trop intenses afin de laisser les plantes fleurir, et dans l'absence de toute fertilisation. La station a souffert d'embroussaillage suite à une déprise agricole jusqu'en 2000, année où le CPA-CPIE a fait couper les buissons. L'organisation d'un pâturage ovin hors des périodes de sensibilité au piétinement est recherchée.

Le second facteur écologique favorable primordial pour ce milieu est le régime naturel d'écoulement des eaux. Les infiltrations d'eau dans les parcelles amont (non drainées) et l'existence de haies transversales à la ligne de pente participent certainement à l'alimentation en eau des mares temporaires.

Les espèces animales liées à cet habitat recherchent ces milieux ouverts thermophiles en particulier pour s'alimenter.

Pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
Abandon = embroussaillage naturel		Mares temporaires - - - Prairies riches en fleurs - - - Avifaune - -
Coupe avec exportation	Mares temporaires + + + Chauves-souris + Avifaune + +	
Pas de pâturage de printemps	Mares temporaires + + + Prairies riches en fleurs + + Chauves-souris + Avifaune + +	
Non drainage de l'amont immédiat sur 2,5 ha env. (voir figure 10 p.46)	Mares temporaires + + +	

Interactions : « Rivière Gartempe »

L'élément majeur consiste en la perte de naturalité des eaux par modification des écoulements et par l'altération physico-chimique. Les seuils encore en état sont pour certains des obstacles importants à la libre circulation des saumons migrateurs, ainsi que des lamproies. Le ralentissement des eaux, l'augmentation de la lame d'eau, etc. sont d'autres conséquences de ces aménagements dont un seul reste utilisé dans le site (Moulin Briez).

Les forêts alluviales ont souvent été remplacées par des plantations de peuplier ou par des milieux prairiaux. Les ripisylves sont menacées par des plantes exotiques envahissantes (Renouées du Japon et Robinier faux acacia par exemple).

Les espèces d'intérêt communautaire sont intimement liées au bon fonctionnement de l'écosystème rivière.

Pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
Absence d'intervention sur les berges	Habitats + + + Faune aquatique + + + Milan noir +	
Profilage de berges		Forêts alluviales - - - Martin-pêcheur - -
Effacement des seuils	Végétations flottantes + + + Saumon, Lamproie + + + Chabot + +	Libellules
Moulin en exploitation		Végétations flottantes - - Saumon - -
Microcentrale électrique		Végétations flottantes - - - Saumon, Chabot - - - Lamproie -
Piétinement des berges		Forêts alluviales - - -
Plantation de peuplier en berge		Forêts alluviales - - -
Plantation de peuplier en retrait		Forêts alluviales -
Débroussaillage, dessouchage, enlèvement de chablis (largage de fines)		Forêts alluviales - - Lamproie marine - -
Gestion extensive en prairie	Végétations flottantes + + + Forêts alluviales +	
Abreuvement du bétail		Forêts alluviales -
Activités de protection de l'eau (épuration, filtration... naturelles ou anthropiques)	Végétations flottantes + + + Forêts alluviales + Faune + + +	
Lâchers d'eau des barrages, moulins...		Végétations flottantes - - Faune aquatique - -
Lutte chimique contre ragondin	Végétations flottantes + + Forêts alluviales + +	Loutre - Milan noir - -
Lutte contre ragondin par cage piège	Végétations flottantes + + Forêts alluviales + +	
Exploitation des ripisylves pour bois de chauffe par coupe rase		Forêts alluviales - - -
Exploitation « jardinée » des ripisylves	Forêts alluviales + +	

Interactions : « Prairies »

Les habitats de prairies sont des créations de l'homme qui en fait pour leur très grande majorité un usage agricole pour le pâturage d'ovins et parfois de bovins. Leur flore ne s'exprime que partiellement du fait de la mise en pâture empêchant la floraison. Ces prairies ne sont que rarement fauchées du fait de la morphologie des parcelles mais aussi du fait du caractère desséchant des sols. La diversité floristique est appauvrie par les fertilisations et les labours. A contrario, l'abandon des pratiques agricoles dans les parcelles les plus difficiles d'accès mène à l'embroussaillage et donc à la disparition des habitats et des espèces qui leurs sont liées.

Les prairies humides ne constituent parfois que de petits îlots au cœur de prairies mésophiles. Certains exploitants cherchent à les drainer pour homogénéiser leurs parcelles agricoles. Ces milieux humides sont les refuges de deux espèces de papillons strictement dépendants de plantes qui s'y développent.

Pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
Pâturage extensif sans fauche	Cuivré et Damier + + Avifaune + + Chauves-souris +	Prairies - -
Pâturage de printemps		Prairies - - -
Labour en prairie temporaire		Prairies - - - Faune - - -
Absence de fertilisation (azotée...)	Prairies + +	
Amendements (chaulage...)		Prairies - - Cuivré et Damier - -
Épandage de produits phytosanitaires		Prairies - - - Faune - -
Affouragement ponctuel		Prairies - - -
Maintien des haies	Milan noir + + + Pie-grièche écorcheur + + + Chauves-souris + +	
Drainage, captage des mouillères		Prairies humides - - - Cuivré et Damier - -
Abandon = embroussaillage		Prairies - - - Faune - - -
Plantation arborée		Prairies - - - Faune - - -

Interactions : « Complexe de versant »

Les végétations des forêts alluviales et des forêts de pente ne s'expriment pas encore totalement du fait de leur relative jeunesse. La faible taille des arbres et les difficultés d'accès mettent ces boisements d'intérêt communautaire à l'abri de coupes significatives.

Les landes sont des formations secondaires dont l'origine est liée au déboisement et au pâturage de milieux pauvres. L'absence de toute pratique de rajeunissement entraîne la recolonisation par les arbustes et les arbres. Seules les stations encore pâturées conservent cet état de lande. Ces dernières sont en grande partie hors site.

Les habitats rocheux d'intérêt communautaire sont présents sur des stations dispersées sur l'ensemble du site. Les plus remarquables se situent dans le secteur des Portes d'Enfer où le cortège de plantes est le plus complet avec la Doradille de Billot. Une importante fréquentation touristique mais aussi sportive a fait régresser certaines stations. Des aménagements pour guider les visiteurs ainsi qu'un accompagnement et une sensibilisation du public ont permis des cicatrisations.

Pour la faune, se référer à l'analyse de la page suivante.

Pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
Abandon des bois = évolution naturelle, maintien des arbres âgés ou morts...	Forêts + + +	
Abandon des landes = boisement naturel		Landes - - -
Extraction de matériaux (ancienne)		Habitats rocheux - - -
Fréquentation touristique		Forêts de pente Landes Pelouses pionnières (8230) - - -
Contrôle de l'accès touristique (aménagements déjà réalisés)	Forêts de pente + Landes + Habitats rocheux +	
Escalade		Habitats rocheux (8220) - - - sur la part concernée par l'escalade
Gestion de l'accueil sur le site (SIDEM, CPA, encadrants escalade...)	Forêts de pente, Landes, Habitats rocheux	
Exploitation du bois de chauffe		Forêts -
Drainage amont immédiat (terme à définir)		Forêts ? Habitats rocheux ?
Pâturage des landes au printemps		Landes -

Interactions : « Boisements, habitats d'espèces »

Malgré leur relative jeunesse, les boisements de la vallée de la Gartempe et des vallons adjacents accueillent une faune intéressante de forêt « naturelle ». Lucane cerf-volant et autres insectes dits xylophages y trouvent le bois mort dont se nourrissent leurs larves. Certains arbres de gros diamètre offrent des cavités recherchées par des chauves-souris telles que la Barbastelle. Un couple de Pic noir profite aussi de ces gros sujets pour y creuser son nid, et se nourrit sur le bois mort abandonné dans ces coteaux non exploités. De même, des rapaces comme la Bondrée et le Milan noir installent leurs nids dans les cimes arborées mais sont sensibles au dérangement.

Enfin, il faut noter le rôle de filtre de ces boisements qui réduisent les apports de matières en suspension dans les cours d'eau. Ceci contribue à conserver la « propreté » des fonds caillouteux nécessaire au Chabot pour frayer.

Pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
Abandon des bois = évolution naturelle, maintien des arbres âgés ou morts...	Lucane cerf-volant + + + Barbastelle + + + Bondrée, Pic noir + + Chabot +	
Abandon des landes = boisement naturel		Toutes chauves-souris - -
Fréquentation touristique		Bondrée, Milan noir - -
Exploitation du bois de chauffe		Lucane cerf-volant - - - Barbastelle - - Pic noir - - -

Priorités de conservation

Dans ce site, sont représentés 9 habitats de l'annexe I et 17 espèces de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, auxquels s'ajoutent 7 espèces d'oiseaux nicheurs de l'annexe II de la Directive Oiseaux sauvages. La directive Habitats reconnaît les « mares temporaires méditerranéennes (3170*) », les « forêts de pente (9180*) » et les « forêts alluviales (91E0*) » comme prioritaires car en danger de disparition en Europe. La Communauté européenne porte une responsabilité particulière pour leur conservation. Il convient donc de proposer une stratégie de conservation qui hiérarchise les différents éléments d'intérêt communautaire afin de guider le choix des actions et l'orientation des efforts de conservation.

La valeur des éléments biologiques d'intérêt communautaire identifiés peut être exprimée symboliquement en s'attachant à l'état de conservation, au degré de menace et à la représentativité de l'habitat (Tableau 8 ci-dessous). Un bonus a été attribué pour la présence d'un habitat prioritaire de la Directive ainsi qu'en cas d'intérêt régional marqué. Les trois premières notes sont relatives : elles reflètent la place des entités entre elles, au sein même du site. Elles sont évaluées temporairement en attendant de disposer des informations qui permettront de juger de leur intérêt à l'échelle du réseau Natura 2000.

Entité ou groupe d'habitats	Place relative au sein du site pour :			« Bonus » pour :		Note totale
	conservation	menace	représentativité	habitat prioritaire	intérêt régional	
Mares temporaires	★★	★★	★★★	★	★	9
Rivière Gartempe	★★	★★	★★	★		7
Prairies	avec « Prairies humides à hautes herbes »	★★	★★	★		5
	« Prairies riches en fleurs » seules	★	★★			3
Complexe de versant	★	★★★★	★★★★	★	★	9
Boisements, habitats d'espèces	★★	★	★			4

Tableau 8 : Hiérarchisation symbolique et relative, de la valeur des diverses entités

Les mares temporaires sont dans un état de conservation contrasté : une partie a été restaurée récemment par débroussaillage, les parties sud et nord restent au sein de parcelles agricoles sans objectif de gestion conservatoire.

Les eaux de la Gartempe et les forêts alluviales dépendent beaucoup de l'ensemble du bassin (notamment pour la qualité physico-chimique dont la turbidité des eaux). L'entité comprend plusieurs espèces d'intérêt communautaire mais pour une portion parfois infime de leur milieu de vie : sa représentativité est notée comme bonne (2 étoiles).

Les Prairies sont scindées en deux sous parties selon qu'elles contiennent ou non des Prairies humides à hautes herbes. Ces dernières sont en meilleur état de conservation et sont significativement représentatives.

Le complexe de versant est appréhendé dans son ensemble : sa conservation « moyenne » (1 étoile) prend en compte les fortes dégradations des habitats rocheux du Roc d'Enfer, mais aussi le boisement avancé des landes. La représentativité est « excellente » : cette entité est à l'origine de la proposition du site.

A partir de cette hiérarchisation, on établit directement les priorités de conservation (voir Figure 9 ci-dessous) qui se traduit dans les priorités d'actions et de suivis (page 40).

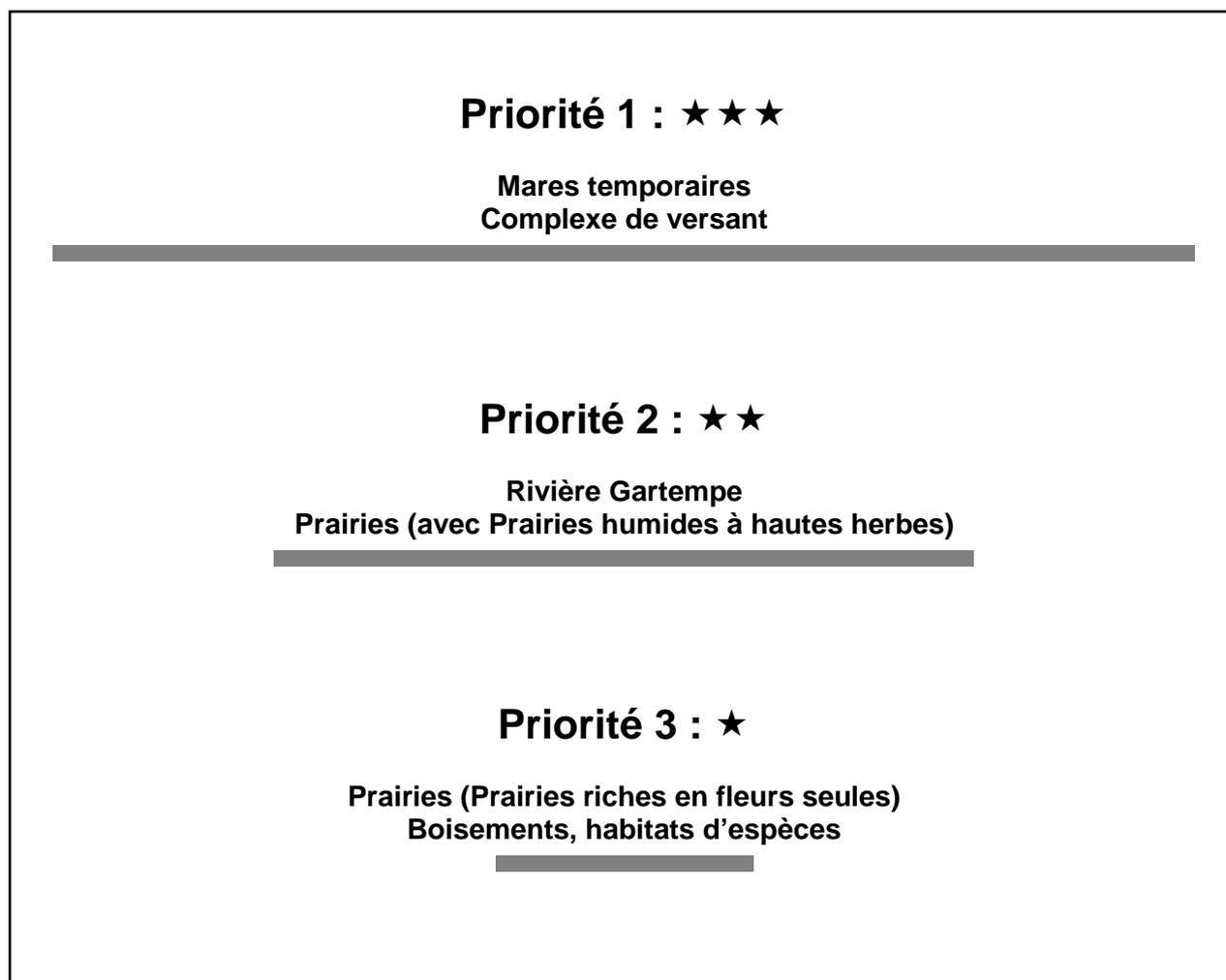


Figure 9 : Degré de priorités de conservation des entités

Lignes d'action

Par habitats ou complexes, sont ici énoncées les lignes d'action retenues pour la gestion conservatoire des habitats d'intérêt communautaire. S'y ajoutent les lignes d'actions concernant l'adaptation du périmètre et les mesures de suivi et d'évaluation.

Mares temporaires

- Conservation des pelouses

Rivière Gartempe

- Contrôle de la qualité de l'eau
- Libre circulation des grands migrateurs
- Berge : contrôle du piétinement en particulier Portes d'Enfer rive droite
- Berge : restauration de ripisylves

Prairies

- Préservation des zones de « prairie humide à hautes herbes »
- Fertilisation azotée réduite ou absente

Complexe de versant

- Bois de pente : maintien du mélange d'essences et de la structure irrégulière des forêts
- Landes : gestion par rajeunissement périodique
- Contrôle des impacts de la fréquentation du Roc d'Enfer

Boisements : habitats d'espèces

- Conservation d'arbres surmatures ou morts
- Maintien d'îlots en évolution libre

Espèces

- Loutre : développement des ripisylves et conservation de gros arbres pour abri
- Chauves-souris : amélioration des corridors de vol et des territoires de chasse
- Écrevisse à pieds blancs : protection des sites

Adaptation du périmètre

- Ajustement du périmètre à des limites lisibles sur carte 1/25 000^e
- Jonction des sites au niveau de la limite départementale Vienne et Haute-Vienne
- Intégration des stations périphériques d'habitats et d'habitats d'espèces Natura 2000

Sensibilisation

- Développement de l'appropriation du Docob

Suivi & évaluation

- Mise en place d'outils de suivi de chacune des opérations pour une évaluation à terme

FICHES ACTIONS

Fiche type	p 42
Gestion des mares temporaires	p 43
Aménagement du Roc d'Enfer	p 47
Complexe de versant	p 50
Rivière Gartempe	p 53
Ripisylves de Gartempe	p 56
Gestion des prairies	p 60
Amélioration des habitats d'espèces de bois	p 63
Diagnostic	p 66
Proposition d'adaptation du périmètre	p 69
Sensibilisation	p 71
Suivis	
Sui-H : Suivis des habitats	p 73
Sui-E : Suivis des espèces et habitats d'espèces	p 76
Sui-D : Suivi de l'application du Docob	p 79

Code : référence d'identification	Titre général de l'action	Niveau de Priorité indiqué par des ★
---	----------------------------------	--

Introduction rappelant le contexte général de l'action.

DHFF A1 : code(s) du (des) habitat(s) de l'annexe 1 de la Directive Habitats-Faune-Flore
(et en A2 : code(s) du (des) espèce(s) de l'annexe 2 de la même directive)
+ DO A1 : code(s) de la (des) espèce(s) de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

Ligne d'action → *rappel des lignes d'action de la page 40*

Objectif idéal et général de l'action

Traduction « technique » de l'objectif idéal

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ - Objectif chiffré de contractualisation pour cette action ➤ - Description des opérations à mettre en œuvre pour mener l'action 	- État des lieux de l'habitat ou unité concernée par l'action (état de conservation, pratiques de gestion...)

Sites

Lieux-dits issus de la carte IGN 1/25000^e portant l'habitat ou unité concernée par l'action
Surface totale concernée : nombre d'hectare dans et hors site initial.

Cahier des charges

Conditions de mobilisation

Conditions générales d'accès à la contractualisation des mesures.

Engagements de l'exploitant et/ou propriétaire

- *Explicitation des éléments du cahier des charges du contrat*

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
<i>Indication des aides maximales correspondant au cahier des charges</i>	<i>Sources indicatives des financements</i>	<i>Acteurs possibles du contrat</i>

Modalités de contrôle

- *Éléments devant servir aux contrôles administratifs*

Suivi et évaluation

Éléments indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'action

Code GMar	Gestion des Mares temporaires	Priorité ★ ★ ★
---------------------	--------------------------------------	--------------------------

Les « mares temporaires » (3170*) sont intimement dépendantes du régime naturel des eaux et du maintien en un milieu herbeux ras. Elles sont juxtaposées avec des « prairies riches en fleurs » (6510) dont la gestion extensive garantit en partie leur devenir.

DHFF A1 : Mares temporaires méditerranéennes 3170*

Ligne d'action → conservation des pelouses

Établir un équilibre entre la gestion agricole et la conservation de la valeur floristique

Assurer sur 100% des surfaces de mares temporaires le maintien de la richesse floristique par une fauche ou un pâturage extensif en équilibre avec les potentialités des parcelles.

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contractualiser 0,5 ha de mares temporaires ➤ Maintenir les surfaces de prairie alentours en tant que zone tampon (env. 2,5 ha, voir carte p.45) par une gestion extensive, sans drainage ➤ Maintenir à l'état de pelouse par fauche ou par pâturage avec un chargement et un calendrier adaptés à la faible productivité des parcelles ➤ Éviter tout piétinement du sol humide 	<ul style="list-style-type: none"> - La parcelle principale (643) avait subi un fort embroussaillage suite à l'arrêt de son usage comme pâture. Elle a fait l'objet d'une coupe des buissons avec exportation en périphérie en 2000. - Les autres stations (dans les parcelles 1360pp et 636pp) sont pâturées, avec parfois un amendement minéral et/ou organique. Il n'y a pas de partition entre les secteurs de gazon amphibie et les « prairies à riches en fleurs » ou temporaires. - Ces stations sont très sensibles au surpâturage du fait de leur très faible productivité.

Sites :

Station 3170* : « Pièces de la Marnière » sous chez Lionnet et Chez Jobard

Surface concernée : env. 1 ha + 2,5 ha de zone tampon

Cahier des charges « GMar »

Conditions de mobilisation

Dans le cadre de ce cahier des charges, les engagements peuvent porter sur les parcelles 643, 1360, 636, 642 et 646 (Section F, Lathus-Saint-Rémy ; voir figure 10 p.46).

Un diagnostic affiné précisera le plan de gestion et comprendra une carte à l'échelle cadastrale. Dans l'état des lieux, on prendra notamment en compte l'hétérogénéité des parcelles afin d'adapter les contrats entre les espaces d'intérêt communautaire et la zone tampon.

Pour une parcelle en SAU, voir les conditions d'accès aux mesures agroenvironnementales en cours.

Engagements de l'exploitant, bénéficiaire ou propriétaire

- Choix d'après diagnostic affiné d'une des mesures suivantes : Entretien par pâturage ou fauche, ou Entretien manuel
- Si nécessaire choix du module Clôture
- Si nécessaire choix du module Zone tampon pour les secteurs périphériques

Dans tous les cas (mesures non rémunérées) :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur parcelle contractualisée (date, surface...)
- Circulation de véhicules limitée aux interventions agricoles
- Pas d'extraction de sable ou pierre, ni de dépôts de matériaux de quelque sorte que ce soit

GMar 1 - Entretien par pâturage ou fauche

Il s'agit de maintenir les stations de « mares temporaires - 3170* » (parcelles 643 et 1360pp et 636pp) à l'état de prairie et d'empêcher le développement de ligneux, tout en préservant la flore et les sols fragiles, en appliquant la mesure 2001A04 du RDR renforcée et les mesures 1601A03 et 1602A.

- Pas de fertilisation minérale ou organique, ni d'amendement
- Pas de traitement phytosanitaire sauf exceptionnellement tel que stipulé dans la mesure 1602A
- Pas d'intervention culturale entre le 1/01 et le 20/06

Pour le pâturage :

- Pâturage hors de la période du 1/03 au 20/06
- Chargement moyen sur la parcelle compris entre 0,2 et 0,8 UGB/ha. On préférera un pâturage tournant, avec un chargement instantané élevé au moment des pousses d'herbe.
- Pas de complémentation alimentaire sur la parcelle
- Coupe des refus, entre 1/08 et 31/12
- Contrôle du surpâturage

Pour la fauche :

- Coupe annuelle du 20/06 au 31/12 (pas de gyrobroyage)
- Exportation des produits de coupe

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Gestion extensive de prairie permanente (2001A04+1601A03+1602A) = 279,90 €/ha/an (20% d'incitation Natura 2000 compris)	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

GMar 2 - Entretien manuel

Cette mesure doit être engagée sur les stations de « mares temporaires - 3170* » en cas d'impossibilité de mécanisation.

- Périodicité à adapter (rythme de coupe à préciser dans le plan de gestion)
- Coupe du 20/06 au 31/12
- Exportation des produits de coupe (ramassage, transport...)
- Pas de fertilisation minérale ou organique, ni d'amendement, ni de traitement phytosanitaire

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Coupe avec motofaucheuse ou manuelle avec ramassage et exportation = sur devis	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

GMar 3 - Module Clôture

Il est indispensable d'avoir une gestion différentielle (dates de pâturage notamment) dans les parcelles 1360 et 636 qui ne comportent qu'une petite part en « mares temporaires - 3170* ». Il peut alors être utile d'installer une clôture supplémentaire pour mettre en exclos ces stations particulièrement fragiles. On se référera à l'action 6901 du RDR.

- Mise en place d'une clôture adaptée au bétail ou aux animaux visés
- Entretien régulier de la clôture

Référentiel de prix (2004)	Plan de financement	Bénéficiaire
Clôture « fil » = 457 €/100 ml	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit
Clôture « ursus » = 610 €/100 ml		
Clôture électrique mobile = 190 €/100 ml		
Poste électrique solaire = 350 €		

GMar 4 - Module Zone tampon

Les zones tampons (dans les parcelles 1360, 642 et 646) doivent être gérées extensivement par pâturage ou fauche selon la mesure 2001 du RDR avec suppression des apports azotés (0 uN minéral et 0 uN organique), soit option A04 pour les prairies permanentes et option A14 pour les temporaires.

- Voir catalogue de la synthèse régionale
- Pas de traitement phytosanitaire sauf exceptionnellement tel que stipulé dans la mesure 1602A
- Aucun drainage ne sera entrepris dans les portions de parcelles indiquées sur le plan cadastral joint

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Prairie permanente 2001a04+1602A = 206,72 € /ha/an	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit
Prairie temporaire 2001a14+1602A = 268,92 € /ha/an (20% d'incitation Natura 2000 compris)		

Modalités de Contrôle

Cahier d'enregistrement des interventions (pâturage, fauche...)

Déclaration PAC pour les contrats agricoles

Visite des parcelles contractualisées

Factures de prestataires et/ou de fourniture

Suivi et évaluation

Le plan de gestion précisera les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'action.

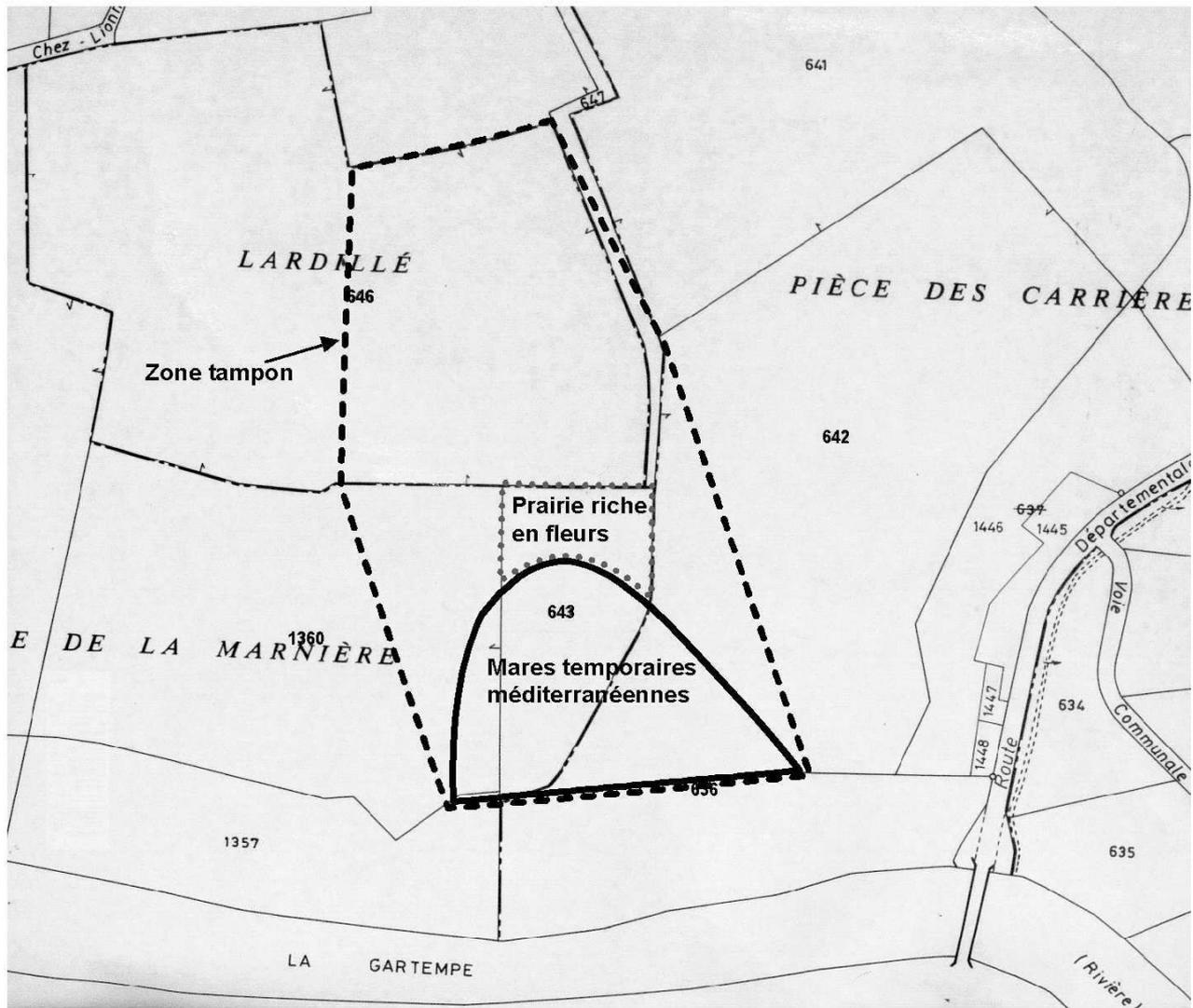


Figure 10 : Localisation de l'habitat « mare temporaire méditerranéenne » et de la zone tampon

Code ARoc	Aménagement du Roc d'Enfer	Priorité ★ ★ ★
---------------------	-----------------------------------	--------------------------

Le secteur des Portes d'Enfer constitue le cœur du site Natura 2000 par la concentration d'habitat d'intérêt communautaire et prioritaire, dans une très bonne expression. Du fait de son attrait touristique, il subit un très fort piétinement en rive droite et doit faire l'objet d'une attention et d'aménagements particuliers.

DHFF A1 : Landes à ajonc nain 4030
 Végétations des rochers siliceux 8220
 Pelouses pionnières sur dômes rocheux 8230
 Forêts alluviales à aulnes et frênes 91E0*

Ligne d'action → contrôler les impacts de la fréquentation du Roc d'Enfer

Programmer le maintien voire la restauration des habitats d'intérêt communautaire du Roc d'Enfer

**Contrôler la fréquentation en la guidant hors des secteurs les plus fragiles
 Restaurer la portion de berge fortement piétinée et érodée
 Informer le public de la richesse et de la sensibilité du site**

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<p>➤ Établir une analyse des lieux (stations sensibles, cheminement préférentiel, etc.) pour réaliser un plan d'aménagement pour l'accueil du public respectant les habitats d'intérêt communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La forêt alluviale en rive droite est fortement dégradée sur une longueur d'environ 250 m par l'érosion de la Gartempe en crue suite à la disparition de la végétation herbacée par piétinement. - Des landes à ajonc nain pâtissent de la traversée du sentier d'accès au barrage inachevé - Parmi les 13 stations d'habitats rocheux 7 sont en moyen ou bon état de conservation contre 6 en mauvais état. Les pieds de Doradille de Billot se répartissent à part égale dans ces deux groupes. Les habitats rocheux altérés pâtissent du surpiétinement et du passage de certaines voies d'escalade.

Sites :

Station : vallée encaissée de la Gartempe entre le pont de Chez Ragon et le barrage inachevé
 Surface concernée : 10 ha environ en incluant les boisements des coteaux

Cahier des charges « ARoc »

Conditions de mobilisation

Respect strict de la législation et notamment de l'arrêté préfectoral de protection de biotope.

Engagements du bénéficiaire

ARoc 1 - Diagnostic et propositions d'aménagement

Le cahier des charges de l'étude détaillera les points suivants :

- Cartographie précise des stations d'intérêt communautaire de landes, de forêts de pente et de forêts alluviales
- Cartographie et quantification des cheminements du public (notamment à partir de la mission photographique par ULM de 2003, voir quelques exemples page suivante)
- Établissement des priorités de protection des stations (en bon état de conservation ou à restaurer)
- Propositions d'aménagements pour guider le public hors des stations sensibles
- Propositions d'équipements informatifs sur la richesse biologique des lieux et sur les efforts de protection qui seront entrepris
- Propositions de travaux de restauration de la portion de berge fortement dégradée en rive droite
- Propositions de canalisation du public hors de la rive gauche dont l'accès est interdit par l'APPB

Coût indicatif		Plan de financement	Bénéficiaire
Diagnostic et propositions d'aménagement	= sur devis	Fonds européens, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude, collectivité locale, association

ARoc 2 - Aménagement du Roc d'Enfer

L'étude précisera les points suivants :

- Protection de stations (en bon état de conservation ou à restaurer)
- Aménagements pour guider le public hors des stations sensibles
- Équipements informatifs sur la richesse biologique des lieux et sur les efforts de protection entrepris
- Restauration de la portion de berge fortement dégradée en rive droite si jugée nécessaire
- Canalisation du public hors de la rive gauche pour faciliter le respect de l'interdiction réglementaire

Coût indicatif		Plan de financement	Bénéficiaire
Aménagement du Roc d'Enfer	= sur devis	Fonds européens, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude, collectivité locale, association

Modalités de Contrôle

Mise en place d'un comité technique de suivi des travaux émanant du comité de pilotage local et appuyé par des experts.

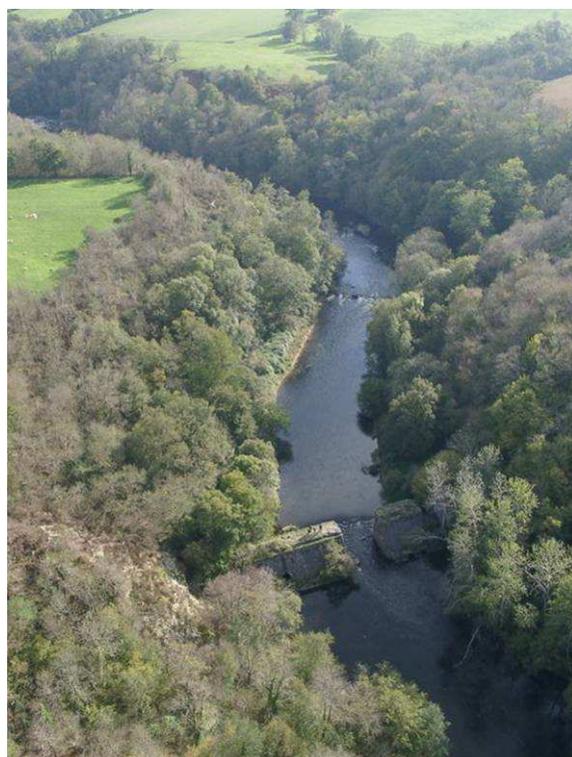
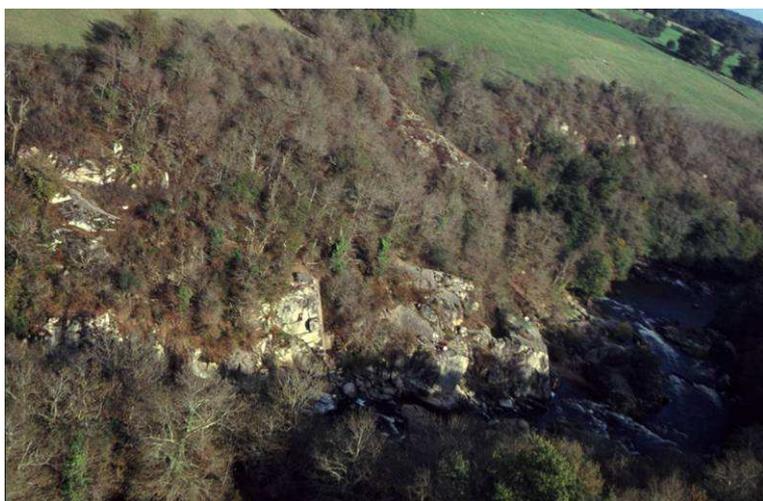
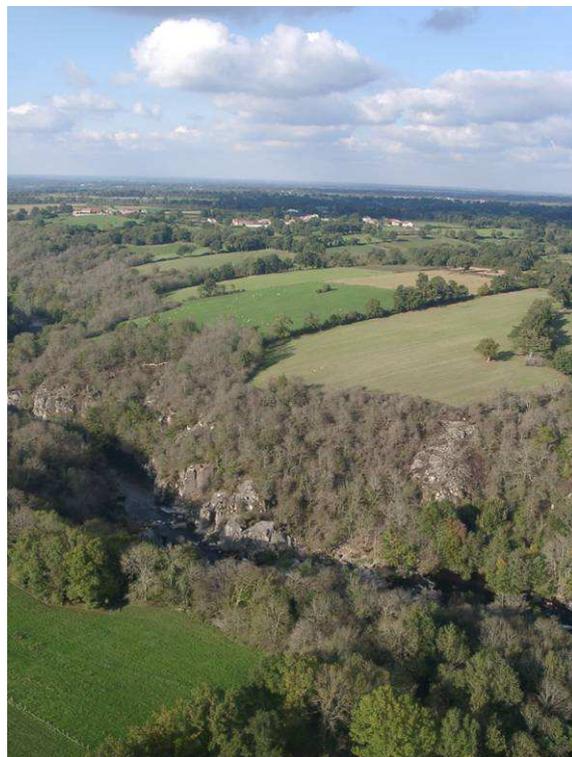
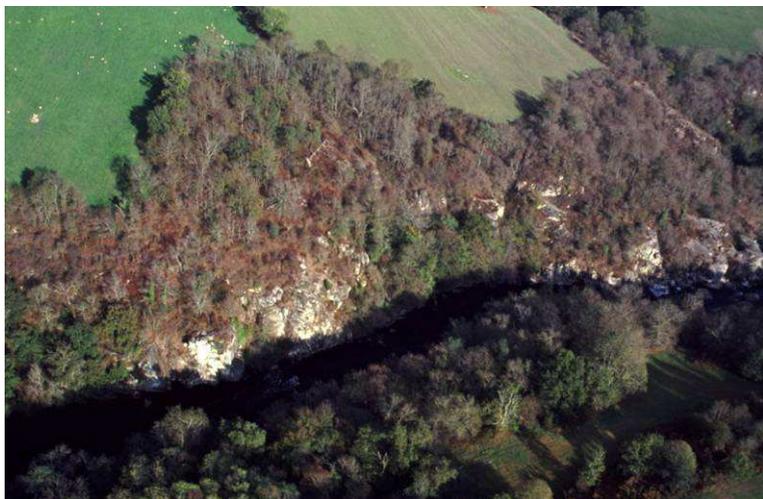
Factures de prestataires

Suivi et évaluation

A définir lors de l'étude

Vues aériennes du Roc d'Enfer

Prises de vues en octobre 2003 (Thierry DUBOIS, LPO VIENNE)



Code CVer	Complexe de versant	Priorité ★ ★ ★
---------------------	----------------------------	-------------------

La gestion des coteaux du site doit chercher à conserver la répartition globale actuelle entre boisements, landes, rochers ensoleillés et rochers ombragés. Outre le secteur du Roc d'Enfer, on ne note aujourd'hui que la seule dynamique naturelle comme élément majeur d'évolution de ces milieux. Les boisements profiteront d'une évolution libre pour mieux s'exprimer tandis que les landes et dans une moindre mesure les habitats rocheux demandent un certain maintien de l'ouverture du milieu et le contrôle du boisement.

La gestion des conséquences de la forte fréquentation du secteur des Portes d'Enfer est traitée dans la fiche « Aménagement du Roc d'Enfer » page 46.

DHFF A1 : Landes à ajonc nain 4030

Végétations des rochers siliceux 8220

Pelouses pionnières sur dômes rocheux 8230

Forêts de pente 9180*

Forêts alluviales à aulnes et frênes 91E0*

Ligne d'action → maintenir le mélange d'essences et la structure irrégulière des forêts
→ gérer les landes par rajeunissement périodique

Maintenir voire restaurer la diversité d'habitats des versants

Gérer les forêts de pente et alluviales en évolution libre

Conserver et restaurer la structure et la richesse floristique des habitats rocheux

Obtenir des landes avec une structure diversifiée

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contractualiser 20 ha de complexe de versant ➤ Maintenir les végétations spontanées des forêts alluviales et des forêts de pentes ➤ Développer la stratification et la structuration des forêts alluviales et des forêts de pentes ➤ Protéger les habitats rocheux par instauration de zones vierges d'activités ➤ Régénérer la lande de façon sectorielle et périodique afin d'obtenir sur le site toutes les classes d'âge entre 0 et 10-15 ans, exporter les produits de coupe ➤ Gérer les lisières 	<ul style="list-style-type: none"> - Les forêts de pente et les forêts alluviales des sources ne font pas aujourd'hui l'objet d'une exploitation (maturité récente pour du taillis, faible demande de bois de chauffe) - Certaines pelouses pionnières sur dômes rocheux pâtissent de l'ombrage par les arbres du voisinage - Les landes sont âgées et subissent une forte pression de boisement naturel ainsi qu'un ombrage par le développement des arbres du voisinage

Sites :

Stations 9180* + 91E0* : réparties tout au long du site

Surface concernée : environ 40 ha + 14 ha hors site initial

Stations 4030 : réparties sur les coteaux de la Gartempe entre le Moulin de Ris et Chez Villeau

Surface concernée : 6,2 ha + 5 ha hors site initial

Stations 8220 + 8230 : réparties du Moulin du Cluzeau à la Filolière

Surface concernée : 1 ha environ

Cahier des charges « CVer »

Conditions de mobilisation

En cas de présence d'habitats rocheux sous la responsabilité du bénéficiaire (propriété, convention de gestion...), l'engagement de la mesure CVer 2 est obligatoire hormis pour le Roc d'Enfer (secteur APPB) pour lequel on se référera à l'action ARoc.

Un diagnostic affiné validera le projet et le détaillera sur une carte à l'échelle cadastrale.

Engagements de l'exploitant, bénéficiaire ou propriétaire

- Le contrat porte sur une durée de 10 ans afin d'augmenter le potentiel de réussite.
- Choix, d'après le diagnostic affiné, d'une ou plusieurs des mesures à suivre.

Dans tous les cas (mesures non rémunérées) :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur parcelles contractualisées (date, action...)

CVer 1 - Évolution libre des forêts d'intérêt communautaire

La continuation de la gestion appliquée ces dernières décennies permettra d'assurer la conservation à long terme des forêts de pentes et des forêts alluviales des sources. Il s'agit donc ici de renoncer à toute récolte d'arbres afin de laisser la végétation s'exprimer librement.

- Évolution libre de l'ensemble de la station de forêt de pente et/ou de forêt alluviale des sources
- Aucune intervention sinon l'enlèvement d'arbres présentant des menaces envers les riverains ou d'arbres matures hors de la station d'habitat d'intérêt communautaire
- Maintien de l'ambiance forestière par maintien du boisement périphérique
- Coupe possible dans le boisement périphérique par petites surfaces (< 1ha)
- Signalisation informative de la gestion en « évolution libre »
- Mettre en œuvre les opérations adaptées de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Attente des estimations financières par le Ministère	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMM, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

CVer 2 - Protection des habitats rocheux

La continuation de la gestion appliquée ces dernières décennies permettra d'assurer la conservation à long terme des végétations des rochers siliceux et des pelouses pionnières sur dômes rocheux. Il s'agit donc ici de s'engager à n'y faire aucune intervention lors de travaux aux alentours et à n'y ouvrir aucun accès. Le bénéficiaire s'engage en particulier à ne pas y autoriser d'activités de type escalade.

- Évolution libre de l'ensemble des stations d'habitats rocheux de la parcelle
- Coupe possible par petites surfaces dans le boisement en périphérie des pelouses pionnières 8230

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Conservation des habitats rocheux = 0 € Coupe dans le boisement en périphérie = Attente des estimations financières par le Ministère	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMM, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

CVer 3 - Entretien des landes

Les landes sèches se présentent en petites stations en rebord de plateau dans des sites difficiles d'accès et non mécanisables. Seule une intervention manuelle permet d'envisager leur rajeunissement périodique. Le diagnostic affiné recherchera notamment à obtenir une diversification de l'âge des landes à l'échelle du site.

- Recépage manuel de la végétation buissonnante tous les 10-15 ans
- Ramassage puis exportation des produits de coupe hors des zones d'intérêt communautaire
- Réalisation des travaux entre le 1/10 et le 28/02
- Coupe des arbres en lisière pour limiter leur concurrence (ombrage notamment)
- Un brûlage des produits de coupe pourra être réalisé strictement sur les souches des arbres indésirables au sein de la lande ou en périphérie

Coût indicatif		Plan de financement	Bénéficiaire
Régénération manuelle de lande	= sur devis	Fonds européens, FGMM, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

Modalités de Contrôle

Cahier d'enregistrement des opérations

Visite des parcelles contractualisées

Factures de prestataires

Suivi et évaluation

Le diagnostic affiné précisera les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'action.

Code	Rivière Gartempe	Priorité
Rivi		★ ★

Les nombreux moulins construits sur la Gartempe ont altéré ses eaux qui ne courent plus assez. La restauration des populations des poissons migrateurs (Saumon atlantique, Lamproie marine...) exige des efforts sur tous les points difficiles de leur parcours.

DHFF A1 : Végétations flottantes de renoncules des rivières de plaine 3260

Forêts alluviales à aulnes et frênes 91E0*

DHFF A2 : Saumon, Lamproie marine, Loutre (+ Chabot, Petite Mulette)

Ligne d'action → favoriser la libre circulation des poissons migrateurs
→ améliorer la qualité des eaux

Améliorer l'accessibilité des frayères des poissons migrateurs sur la Gartempe

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir la politique d'effacement de 1 seuil posant des problèmes de franchissement pour les poissons migrateurs ➤ Soutenir la politique d'aménagement de 1 ou 2 seuils posant des problèmes de franchissement pour les poissons migrateurs ➤ Maintenir ou réaliser des bandes herbacées sur 1 km en bordure de Gartempe et de ses affluents 	<ul style="list-style-type: none"> - Le seuil du Moulin l'Âge/Chez Briez est utilisé pour la minoterie. - Le seuil du Moulin du Cluzeau/Le Logis représente un obstacle à la migration des poissons migrateurs. La roue du moulin de la rive droite a été restaurée il y a quelques années. Elle n'est pas mise en action. - Le seuil du Moulin de Lenest (hors périmètre initial) est utilisé pour une microcentrale électrique. Il représente un obstacle important à la migration des poissons migrateurs. - Les autres seuils sont soit plus ou moins effacés ou ébréchés, soit déjà équipés (Moulin de Guillerand).

Sites :

D'amont en aval :

- Moulin du Cluzeau/Le Logis
- Moulin de l'Âge/Chez Briez
- Moulin de Lenest (hors périmètre initial)

Cahier des charges « Rivi »

Conditions de mobilisation

Pour une parcelle en SAU, voir les conditions d'accès aux mesures agroenvironnementales en cours. Un diagnostic affiné réalisé par une structure compétente validera le projet et le détaillera sur une carte à l'échelle cadastrale.

Engagements de l'exploitant, bénéficiaire ou propriétaire

- Choix, d'après le diagnostic affiné, d'une mesure : Effacement de seuil, Aménagement de seuil ou Bandes herbacées.

Dans tous les cas (mesures non rémunérées) :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur parcelles contractualisées (date, surface...)
- Respect strict des débits réservés à l'aval des ouvrages

Rivi 1 - Effacement de seuil

Prise en charge partielle des coûts d'étude de faisabilité et de travaux d'un projet d'effacement de seuil pour faciliter la circulation des poissons migrateurs et restaurer le caractère naturel de la rivière.

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Participation financière à l'effacement de seuil = à préciser	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

Rivi 2 - Aménagement de seuil facilitant la circulation des poissons migrateurs

Prise en charge partielle des coûts de travaux et d'étude de faisabilité d'un projet d'aménagement de seuil pour faciliter la circulation des poissons migrateurs.

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Participation financière à l'aménagement de seuil = à préciser	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

Rivi 3 - Bandes herbacées

Des bandes herbacées peuvent être créées ou maintenues en bordure de rivière afin de réduire les apports d'alluvions fines et de polluants. Les aides prendront en compte les exigences liées à la limitation de la pollution par les nitrates (Saulgé est en « zone vulnérable ») ou à l'application des bonnes conditions agroenvironnementales (BCAE). Pour des prairies on peut les gérer extensivement par pâturage ou fauche selon la mesure 2001 du RDR avec suppression des apports azotés (option A04 pour les prairies permanentes et option A14 pour les temporaires). Pour des terres labourées, on peut les créer par implantation d'un dispositif enherbé en remplacement d'une culture arable (0401A) ou par localisation pertinente de gel PAC (0402A).

- Voir catalogue de la synthèse régionale
- Les bandes devront dépasser 20 m de largeur au long de la Gartempe, et 10 m de largeur au long des ruisseaux affluents
- Les bandes ne recevront pas de traitement phytosanitaire sauf exceptionnellement tel que stipulé dans la mesure 1602A

Coût indicatif		Plan de financement	Bénéficiaire
Prairie permanente 2001A04+1602A	= 206,72 € /ha/an	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit
Prairie temporaire 2001A14+1602A	= 268,92 € /ha/an		
Conversion terre arable 0401A	= 449,85 € /ha/an		
Localisation gel PAC 0402A (20% d'incitation Natura 2000 compris)	= 73,18 € /ha/an		

Modalités de Contrôle

Cahier d'enregistrement des interventions (dates, actions, surfaces...)

Déclaration PAC pour les contrats agricoles

Visite des parcelles contractualisées

Factures de prestataires et/ou de fourniture

Suivi et évaluation

Le diagnostic affiné précisera les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'action.

Code Ripi	Ripisylves de Gartempe	Priorité ★ ★
---------------------	-------------------------------	------------------------

Les ripisylves de la Gartempe ne constituent plus des forêts alluviales types qu'en bordure de parcelles boisées. La restauration voire la recréation de tels boisements linéaires sera un gain important pour l'amélioration de l'écosystème Gartempe.

Le secteur des Portes d'Enfer qui subit un très fort piétinement en rive droite sera abordé dans la fiche spécifique en page 46.

DHFF A1 : Végétations flottantes de renoncules des rivières de plaine 3260

Forêts alluviales à aulnes et frênes 91E0*

DHFF A2 : Loutre, Chabot, Saumon, Lamproie marine, Petite Mulette et chauves-souris

Ligne d'action → assurer la conservation des berges

→ améliorer la qualité des eaux

Maintenir voire restaurer les boisements de rive de la Gartempe

Conserver et restaurer la structure et la richesse floristique du linéaire de ripisylve.

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contractualiser 1 km de ripisylve ➤ Maintenir la végétation de forêt alluviale sur les berges ➤ Développer la stratification et la structuration latérale des ripisylves en bordure de terrain non boisé ➤ Contrôler le développement des espèces exotiques banalisantes (Renouées du Japon et Robinier faux acacia par exemples) ➤ Réduire les longueurs de berges occupées par la peupleraie 	<ul style="list-style-type: none"> - La forêt alluviale occupe moins de 50% du linéaire des berges du site. - Les ripisylves bordant des terres agricoles ne répondent plus aux descriptions de l'habitat d'intérêt communautaire. - Des peupleraies linéaires en rive ou en léger retrait étouffent la ripisylve naturelle et déstabilisent les berges.

Sites :

Stations 3260 : tout au long du cours de la Gartempe (ainsi que hors périmètre initial)

Stations 91E0* : au long de la Gartempe Massugeon (RG), Moulin de la Pérotière (RG), du Moulin d'Ouzilly à l'aval du Barrage inachevé (RD et RG), Les Brissonnières (RD et RG), aval du Moulin Moreau (RD et RG), Les Roches amont (RG), du Chambon ou Moulin de Guillerand (RD) (+ La Filolière en RD, hors périmètre initial)

Longueur concernée : environ 4 km hors secteur Roc d'Enfer

Cahier des charges « Ripi »

Le SIAG assure la restauration et l'entretien de la face côté rivière des ripisylves. Les actions proposées viennent en complément nécessaire afin d'assurer leur gestion côté parcelle, agricole ou non. Il s'agit alors de réaliser une gestion (entretien, réhabilitation, plantation...) de même type que pour une haie. On cherchera à obtenir un boisement linéaire avec des interruptions de 10 à 15 m (pour une alternance ombre et lumière) et une irrégularité de densité (plus forte à l'extérieur des courbes de la rivière).

Conditions de mobilisation

Pour une parcelle en SAU, voir les conditions d'accès aux mesures agroenvironnementales en cours. Un diagnostic affiné validera le projet et le détaillera sur une carte à l'échelle cadastrale.

Engagements de l'exploitant, bénéficiaire ou propriétaire

- Choix, d'après le diagnostic affiné, d'une mesure : Ripisylve en parcelle boisée, Entretien de ripisylve, Réhabilitation de ripisylve ou Implantation d'une ripisylve.
- Les mesures de réhabilitation ou d'implantation pourront être précédées de la mesure Récolte précoce de peupliers
- Si nécessaire, mettre en œuvre les opérations adaptées de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Dans tous les cas (mesures non rémunérées) :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur parcelles contractualisées (date, action...)

Ripi 1 - Entretien de ripisylve

Les engagements reprennent la mesure 0602A02 du RDR « Entretien de haies 1 face », avec les compléments suivants :

- Pour le remplacement des plants manquants dans les espaces sans végétation ligneuse, utilisation d'espèces champêtres autochtones se rapprochant de l'existant, principalement : frêne, aulne et saule blanc, mais aussi secondairement : alisier torminal, merisier, charme, chêne, noisetier, cormier, tilleul, érables autochtones (proscrire les peupliers et toutes les espèces horticoles)
- Largeur de l'emprise réservée : 4 mètres depuis le haut de berge afin de permettre à la végétation des forêts linéaires alluviales de mieux s'exprimer (en cas de pâturage obligation de protection par une clôture)
- L'entretien du pied de la haie par fauche ou broyage entre le 01/09 et le 28/02 sera limitée à une bande maximale de 1 mètre en bord de labour ou au niveau de la clôture
- Aménagement possible d'un accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail

Coût indicatif		Plan de financement	Bénéficiaire
Entretien d'une ripisylve	= 0,46 € /ml/an (20% d'incitation Natura 2000 compris)	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit
Clôture	voir GMar 3 p.45		
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	= sur devis		

Ripi 2 - Réhabilitation de ripisylve

Les engagements reprennent la mesure 0601A02 du RDR « Réhabilitation des haies moyennement dégradées (de 20 à 50% d'espaces sans végétaux ligneux) » avec les compléments suivants :

- Plantation dans une bande de 1 mètre depuis le haut de berge
- Utilisation d'espèces champêtres autochtones se rapprochant de l'existant. Pour les arbres on utilisera principalement : frêne, aulne et saule blanc, mais aussi secondairement : alisier torminal, merisier, charme, chêne, noisetier, cormier, tilleul et érables autochtones (proscrire les peupliers et toutes les espèces horticoles)
- Largeur de l'emprise réservée : 4 mètres depuis le haut de berge afin de permettre à la végétation des forêts linéaires alluviales de mieux s'exprimer (en cas de pâturage obligation de protection par une clôture)
- Année 3 et suivantes : l'entretien du pied de la haie par fauche ou broyage entre le 01/09 et le 28/02 sera limitée à une bande maximale de 1 mètre en bord de labour ou au niveau de la clôture
- Protection individuelle des plants recommandée
- Paillage plastique à proscrire
- Aménagement possible d'un accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Réhabilitation d'une ripisylve = 1,06 €/ml/an (20% d'incitation Natura 2000 compris) soit 0,46 €/ml/an d'entretien et 3 €/ml d'investissement	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit
Clôture voir GMar 3 p.45		
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes = sur devis		

Ripi 3 - Implantation et entretien d'une ripisylve

Les berges aujourd'hui sans ripisylve peuvent être plantées pour réinstaller une forêt alluviale linéaire. Les engagements reprennent la mesure 0501A01 du RDR « Plantation et entretien d'une haie paysagère simple » avec les compléments suivants :

- Implantation dans une bande de 1 mètre depuis le haut de berge
- Utilisation d'espèces champêtres autochtones se rapprochant de l'existant. Pour les arbres, on utilisera principalement : frêne, aulne et saule blanc, mais aussi secondairement : alisier torminal, merisier, charme, chêne, noisetier, cormier, tilleul, érables autochtones
- Emprise réservée = 4 m depuis haut de berge (en cas de pâturage obligation de protection par une clôture)
- Année 3 et suivantes : l'entretien du pied de la haie par fauche ou broyage entre le 01/09 et le 28/02 sera limitée à une bande maximale de 1 mètre en bord de labour ou au niveau de la clôture
- Taille de formation
- Paillage plastique à proscrire
- Aménagement possible d'un accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Plantation et entretien d'une ripisylve = 1,82 €/ml/an (20% d'incitation Natura 2000 compris) soit 0,46 €/ml/an d'entretien et 6,80 €/ml d'investissement	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit
Clôture voir GMar 3 p.45		
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes = sur devis		

Ripi 4 - Ripisylve en parcelle boisée

- Évolution libre du boisement alluvial
- Aucune intervention sinon l'enlèvement d'arbres menaçant de tomber à l'eau
- Maintien de l'ambiance forestière en n'effectuant, si nécessaire, que des coupes de petite surface (< 1 ha) dans le boisement contigu
- Signalisation informative de la gestion en « évolution libre »
- Ne planter aucune espèce horticoles y compris les divers cultivars de peupliers

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Attente des estimations financières par le Ministère (à rattacher à i.2.7 - F 27 006) Lutte contre les espèces exotiques envahissantes = sur devis	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

Ripi 5 - Récolte précoce de peupliers

Les peupliers altèrent l'écosystème aquatique par leur litière ainsi que par la fragilisation des berges. Leur enlèvement avant l'âge d'exploitation permet d'envisager la restauration de la ripisylve.

- Récolte avant âge d'exploitation des peupliers (120 cm de circ.) plantés en bordure de rivière
- Engagement d'une mesure Ripi 1 à 4 selon nécessité
- Conditions à préciser

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Attente des estimations financières par le Ministère (à rattacher à i.2.7 - F 27 006)	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

Modalités de Contrôle

Cahier d'enregistrement des interventions (dates, actions, surfaces...)

Déclaration PAC pour les contrats agricoles

Visite des parcelles contractualisées

Factures de prestataires et/ou de fourniture

Suivi et évaluation

Le diagnostic affiné précisera les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'action.

Code GPra	Gestion des Prairies	Priorité ★ ★ et ★
---------------------	-----------------------------	-----------------------------

Les « prairies riches en fleurs » (6510) comprennent souvent des dépressions ou mouillères portant des « prairies humides à hautes herbes » (6410). Au Chambon, ce dernier habitat couvre l'ensemble de la station, en voie d'enfrichement.

DHFF A1 : Prairies humides à hautes herbes 6410
Prairies riches en fleurs 6510

DHFF A2 : les papillons Damier de la succise et Cuivré des marais, les chauves-souris

Ligne d'action → préserver les zones de « prairie humide à hautes herbes »
→ réduire voire supprimer la fertilisation azotée

Établir un équilibre entre la gestion agricole et la conservation de la valeur floristique

Assurer le maintien de la richesse floristique du complexe par une exploitation agricole extensive en équilibre avec les potentialités des parcelles.

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contractualiser 40 ha de complexe prairial ➤ Maintenir les surfaces de prairie ➤ Maintenir une exploitation par fauche ou pâturage avec un chargement adapté à la faible productivité des parcelles ➤ Préserver tout particulièrement les « prairies humides à hautes herbes » 	<ul style="list-style-type: none"> - La grande majorité des stations est pâturée, avec parfois un amendement minéral et/ou organique. Il n'y a pas de séparation entre les secteurs séchant et les mouillères. - Un site d'une dizaine d'hectares a été boisé. - La parcelle humide du Chambon subit une forte dynamique naturelle de boisement. Elle accueille une richesse faunistique et floristique de grande importance. - Des marques de surpâturage sont notées durant les périodes de déficit hydrique estival. - La fauche est peu pratiquée du fait du caractère très séchant des « prairies riches en fleurs » et du relief marqué.

Sites :

Stations 6410 : le Chambon (+ hors périmètre initial : les Aulnaies, Rouflamme et les Grands Bois)
Surface concernée : 3,9 ha (+ 7,5 ha hors site initial)

Stations 6510 + 6410 : la Pérotière, la Barlottière, chez Tabuteau, chez Villeau, le Moulin Moreau, le Chambon, les Pâturieux du Moulin du Pont (+ hors périmètre initial : Rouflamme et le Moulin de Lenest)
Surface concernée : 45,7 ha (+ 13,3 ha hors site initial)

Stations 6510 : les Bordes, la Pérotière, la Barlottière, le Moulin d'Ouzilly, chez Jobard, le Ris Bordet, le Moulin Moreau, les Plébins, le Chambon, le Banchereau, la Prade, le Gué du Pont (+ hors périmètre initial : les Aulnaies, la Filolière, Rouflamme et le Moulin de Lenest)
Surface concernée : 31,7 ha (+12,7 ha hors site initial)

Cahier des charges « GPra »

Conditions de mobilisation

Pour une parcelle en SAU, voir les conditions d'accès aux mesures agroenvironnementales en cours. Dans le cadre de ce cahier des charges, les engagements doivent porter sur les parcelles d'intérêt communautaire. Un diagnostic affiné validera le projet et le détaillera sur une carte à l'échelle cadastrale.

Engagements de l'exploitant, bénéficiaire ou propriétaire

- Choix d'une des mesures suivantes d'après diagnostic affiné.

Dans tous les cas (mesures non rémunérées) :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur parcelles contractualisées (date, surface...)
- Circulation de véhicules limitée aux interventions agricoles
- Pas d'extraction de sable ou pierre, ni de dépôts de matériaux de quelque sorte que ce soit

GPra 1 - Pâturage extensif

Le pâturage extensif est la mesure de base à appliquer à toute prairie d'intérêt communautaire en SAU. Son contenu reprend celui des mesures agroenvironnementales 2001 avec les options de réduction des apports azotés A02 (30 uN minéral), A03 (0 uN minéral) et A04 (0 uN minéral et 0 uN organique), pour les prairies permanentes et respectivement A12, A13 et A14, pour les temporaires.

- La coupe des refus ne sera pas exigée sur les parcelles non mécanisables

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Prairie permanente (00 uN) 2001A04 = 170,14 € /ha/an	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit
Prairie permanente (0 uN) 2001A03 = 140,87 € /ha/an		
Prairie permanente (30 uN) 2001A02 = 115,25 € /ha/an		
Prairie temporaire (00 uN) 2001A14 = 232,33 € /ha/an		
Prairie temporaire (0 uN) 2001A13 = 182,94 € /ha/an		
Prairie temporaire (30 uN) 2001A12 = 146,35 € /ha/an (20% d'incitation Natura 2000 compris)		

GPra 2 - Gestion des « prairies humides »

Pour compléter le « Pâturage extensif », les mesures d'utilisation tardive (1601A02 à 05) et de suppression des traitements phytosanitaires (1602A) permettent de tenir compte des exigences particulières des « prairies humides à hautes herbes ».

- Le contractant devra avoir engagé la parcelle concernée dans une mesure 2001A04 ou 2001A03, pour pouvoir accéder à ces mesures complémentaires
- Dans le cas 1602A, un traitement manuel ponctuel pourra être appliqué dans les zones difficiles (secteurs non mécanisables ou régulièrement inondés).

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Utilisation > 10/07 – 1601A05 = 182,94 € /ha/an	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit
Utilisation > 30/06 – 1601A04 = 146,35 € /ha/an		
Utilisation > 20/06 – 1601A03 = 109,76 € /ha/an		
Utilisation > 10/06 – 1601A02 = 73,18 € /ha/an		
Pas de traitement phytosanitaire 1602A = 36,59 € /ha/an (20% d'incitation Natura 2000 compris)		

GPra 3 - Clôture d'isolement

Cette mesure peut permettre une gestion différenciée entre les « prairies riches en fleurs » et les « prairies humides à hautes herbes » en fixant une date d'entrée plus tardive des animaux dans les seuls secteurs humides.

- Installation d'une clôture complémentaire fixe ou mobile adaptée au type d'animaux utilisés.
- Nettoyage des emprises de clôture et des refus ligneux. Prise en compte du surcoût lié à l'isolement d'une sous-parcelle sur la base d'une heure de gyrobroyage par hectare, par an.

Coût indicatif		Plan de financement	Bénéficiaire
Clôture	voir GMar 3 p.45	Fonds européens,	Propriétaire,
Surcoût de nettoyage	= 35 €/ha/an	Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	exploitant, ayant droit

GPra 4 - Restauration de prairie humide

Cette mesure doit permettre de restaurer les stations de « prairies humides à hautes herbes » non pâturées depuis plusieurs années et fortement envahies par les ligneux.

- Diagnostic précisant la nécessité et les modalités d'une intervention forte.
- Année 1 : coupe et exportation de toute la végétation ligneuse et herbacée
- Années 2 à 5 : contrôle des rejets ligneux, entretien mécanique (par fauche plutôt que par broyage) ou par pâturage (dans ce dernier cas voir mesures ci-dessus, le pâturage pouvant être mis en place dès la première année)
- Travaux entre le 15/08 et le 28/02
- Arrachage des ligneux ou essouchement à mettre en œuvre ponctuellement
- Ramassage et exportation des produits de coupe hors des zones d'intérêt
- Contractualisation sur base de devis.

Coût indicatif		Plan de financement	Bénéficiaire
Suppression couvert ligneux	= sur devis	Fonds européens,	Propriétaire,
Coupe des repousses	= sur devis	FGMN, Ministère	exploitant, ayant droit
Exportation mécanisée	= sur devis	agriculture,	
Surcoût pâturage des repousses	= 30 €/ha/an	collectivités...	

Modalités de Contrôle

Cahier d'enregistrement des interventions (dates, actions, surfaces...)

Déclaration PAC pour les contrats agricoles

Visite des parcelles contractualisées

Factures de prestataires et/ou de fourniture

Suivi et évaluation

Le diagnostic affiné précisera les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'action.

Code Bois	Amélioration des habitats d'espèces de bois	Priorité ★
---------------------	--	----------------------

Les boisements du site sont composés d'une part de haies champêtres comportant parfois des arbres âgés et d'autre part de bois assez jeunes puisqu'ils sont issus d'une déprise agricole de parcelle après guerre. Leur gestion doit s'orienter vers le vieillissement de ces peuplements pour améliorer les capacités d'accueil des espèces forestières d'intérêt communautaire. On évitera le développement des résineux, on visera en priorité une augmentation du stock en « gros bois » ainsi que le maintien d'arbres surmâtures et morts.

Espèces en DHFF A2 : Barbastelle d'Europe et autres chauves-souris, et Lucane cerf-volant

Espèces en DO A1 : Bondrée apivore, Milan noir et Pic noir

Lignes d'action → conservation d'arbres surmâtures ou morts

→ maintien d'îlots en évolution libre

Mettre en œuvre le vieillissement des boisements

Adapter la gestion des boisements linéaires et en plein, afin de développer le taux de « gros bois » et d'arbres morts

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver des arbres morts, sénescents ou à cavités ➤ Constituer des îlots de vieillissement jusqu'à 2 fois l'âge d'exploitabilité ➤ Conserver et entretenir les haies ➤ Préserver les plantes patrimoniales 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de gestion depuis 50 à 60 ans. Anciennement, fin XIX^e et début XX^e, la forte demande de bois et de pâturage restreignait le développement des ligneux. - Les haies sont en grande majorité issues des aménagements de la seconde moitié du XIX^e. Les arbres qui les composent arrivent à maturité ou dépérissent. Leur abattage n'est pas toujours suivi du balivage de remplaçants.

Sites

Tout type de boisement du site, hormis les stations d'habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats (Forêts alluviales et Forêts de pente).

Cahier des charges « Bois »

Conditions de mobilisation

Pour être suivie d'effets, la gestion proposée doit s'appliquer sur le long terme. Les contrats seront établis pour un minimum de 10 années sauf pour l'entretien de haies (5 ans).

Diagnostic affiné comprenant une carte à l'échelle 1/25000^e ou cadastrale et précisant la gestion souhaitable : plan de gestion des haies, identification des îlots de vieillissement, identification et prise en compte des stations de plantes rares...

Engagements de l'exploitant et/ou propriétaire

Se conformer au diagnostic affiné qui précisera les modes de préservation des stations de plantes rares lors des travaux d'exploitation.

Bois 1 - Création d'îlots de vieillissement

Contractualisation de parcelles ayant atteint un stade d'exploitation normal pour la région. L'aide vise à prolonger des îlots de peuplement au delà de l'âge théorique d'exploitation.

- Identification et matérialisation d'îlots boisés de 0,5 à 5 ha
- Pas d'exploitation

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Attente des estimations financières par le Ministère (à rattacher à i.7.2 - F 72 001)	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

Bois 2 - Conservation d'arbres morts ou sénescents

L'aide vise à la recherche et à la conservation d'arbres vivants sénescents, morts ou à cavités, de diamètre > 35.

- Identification et matérialisation d'arbres (2 à 6 par hectare ou par km de haie) avant toute coupe
- Pas d'exploitation

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Attente des estimations financières par le Ministère (à rattacher à i.7.2 - F 72 001)	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

Bois 3 - Entretien de haie

Pour les engagements, on se référera à la mesure 0602A02 du RDR « Entretien d'une haie 1 face ».

- En cas de regarnissage, utilisation d'espèces champêtres autochtones se rapprochant de l'existant (chêne, frêne, alisier torminal, merisier, charme, noisetier, cormier, tilleul, érables autochtones...) à l'exclusion des peupliers et toutes les espèces horticoles

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Entretien de haie et de lisière de bois (20% d'incitation Natura 2000 compris)	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

Bois 4 - Balivage d'arbres d'avenir en haie

L'aide vise la restauration de haies buissonnantes en haies arborées. Voir la mesure 0502A02 « plantation et entretien d'un alignement d'arbres » du RDR.

- Identification et matérialisation d'arbres (1 tous les 7 m de haie) avant la coupe d'entretien de la haie
- Plantation en cas d'absence de baliveau spontané
- Conservation des arbres sélectionnés
- Taille de formation des arbres sélectionnés durant les 3 premières années

Coût indicatif	Plan de financement	Bénéficiaire
Plantation et entretien d'un alignement d'arbre= 12,07 €/arbre/an dans la limite de 15 arbres/ha (20% d'incitation Natura 2000 compris) soit 5,48 €/arbre/an d'entretien et 32,95 €/arbre d'investissement	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMM, collectivités...	Propriétaire, exploitant, ayant droit

Modalités de Contrôle

Cahier d'enregistrement des interventions

Visite des parcelles contractualisées

Factures d'achats ou de prestataire

Suivi et évaluation

Le diagnostic affiné précisera les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'action.

Code	Diagnostic	Priorité
Diag		

Pour une application pertinente des actions de gestion de ce Docob, la carte des habitats réalisée au 1/25000 se montre insuffisante. Par ailleurs, ce document retrace des observations datant de l'année 2000. Il est donc nécessaire d'effectuer des diagnostics affinés pour la contractualisation des actions Gestion des mares temporaires (GMar), Complexe de versant (CVer), Rivière Gartempe (Rivi), Ripisylves de Gartempe (Ripi), Gestion des prairies (GPra) et Amélioration des habitats d'espèces de bois (Bois)

Prendre en compte avec pertinence les habitats d'intérêt communautaire

Établir un diagnostic et éventuellement un plan de gestion pour les contrats

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les habitats d'intérêt communautaire lors du choix des mesures dans les contrats ➤ Avoir les moyens d'une gestion adaptée aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie au 1/25 000^e datant de 2000 - Des habitats d'intérêt communautaire, forestiers en particulier, n'ont pu être localisés précisément. - La localisation de certaines espèces est mal connue

Sites

Ensemble des stations d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Cahier des charges « Diag »

Conditions de mobilisation

Les mesures Diag seront engagées en cas de nécessité après consultation des services de l'État.

Engagements du bénéficiaire

Diag 1 - Diagnostic affiné pour contrat

Il s'agit de réaliser un diagnostic affiné de la présence et de la répartition spatiale des habitats d'intérêt communautaire afin de proposer les mesures les plus pertinentes pour les contrats. Le cas échéant, le diagnostic permettra d'établir un plan de gestion succinct précisant certains des engagements.

- Établir les documents cartographiques (échelle cadastrale) nécessaires à la contractualisation
- Identifier et cartographier sur fond cadastral les habitats d'intérêt communautaire concernés par les futurs contrats
- Unité de Prairie humide (6410) du Chambon : identifier et cartographier avec précision les divers faciès avant et après travaux de restauration.
- Habitats 9180* et 91E0* : identifier et cartographier avec précision ces boisements. Un relevé précis de leur nature ainsi que des surfaces et des linéaires doit orienter les choix de techniques de gestion.

Coût indicatif maximum	Plan de financement	Maître d'œuvre
Diagnostic affiné = 400 €/opération	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Structure animatrice (et sous-traitants)
Relevé fin de l'unité du Chambon = 1 600 €		
Relevé fin des habitats 9180* et 91E0* = 1 600 €		

Diag 2 - Analyse après intervention

Parmi les techniques de gestion proposées, certaines ont été appliquées dans des conditions sensiblement différentes de celles du site « Vallée de la Gartempe ». La prairie humide du Chambon, le Roc d'Enfer et les stations de landes sont particulièrement fragiles. Leurs réactions aux mesures envisagées doivent être suivies pour éviter toute erreur.

- Relevé phytosociologique annuel après interventions avec comptage d'espèces patrimoniales (durant 2 ans)
- Rédaction du protocole et repérage précis et durable des stations et zones prospectées

Coût indicatif maximum	Plan de financement	Maître d'œuvre
Relevé après interventions = 400 €/relevé/an	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Structure animatrice (et sous-traitants)
Suivi annuel Roc d'Enfer = à préciser		

Diag 3 - Répartition des papillons

Les papillons d'intérêt communautaire Damier de la succise et Cuivré des marais sont simplement connus comme présents. Une prospection plus fine doit être menée afin d'identifier l'étendue de leurs populations.

- Prospection et cartographie précise des stations de Damier et de Cuivré
- Estimation quantitative des populations repérées
- Rédaction du protocole et repérage précis et durable des stations et zones prospectées

Coût indicatif maximum		Plan de financement	Maître d'œuvre
Prospection et cartographie Cuivré et Damier	= 800 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude, Association naturaliste...
Estimation des populations de Cuivré et Damier	= 400 €		
Rédaction du protocole et repérage	= 400 €		

Diag 4 - Inventaires complémentaires

Plusieurs espèces suspectées par la présence de leur habitat de vie non pas été notées ou de façon imprécise faute de prospections adaptées.

- Rédaction du protocole
- Recherche des coléoptères Grand Capricorne et Rosalie des Alpes, deux années consécutives (n+1 et n+2) (4 sorties annuelles)
- Recherche des stations de Petite Mulette (1 prospection poussée en année n+1)
- Repérage précis et durable des stations et zones prospectées
- Autres recherches spécifiques à préciser

Coût indicatif maximum		Plan de financement	Maître d'œuvre
Recherche coléoptères	= 800 €/an	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude Association naturaliste
Recherche Petite Mulette	= 800 €		
Autres	à préciser		

Modalités de Contrôle

Rapports d'expertises

Cahier d'enregistrement des sorties et relevés (phytosociologique, botanique...)

Visites de terrain sur les stations suivies

Factures et relevés de dépenses

Code PPer	Proposition d'adaptation du périmètre	Priorité
---------------------	--	----------

Le contour du site est issu d'un travail préalable ancien et tracé sur carte au 1/100 000^e. Après les inventaires et au vu de l'analyse des interactions, il serait judicieux d'établir des limites claires incluant au mieux les habitats d'intérêt communautaire identifiés. La gestion conservatoire de ces derniers serait d'autant plus aisée qu'un plus grand nombre de stations serait concerné.

Ligne d'action → intégrer les stations périphériques d'habitats N2000

Adapter le périmètre du site Natura 2000 en y intégrant des stations périphériques d'habitats d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les habitats d'intérêt communautaire recensés aujourd'hui hors site ➤ Établir des limites simples et durables dans le temps, avec une bonne lisibilité ➤ Avoir les moyens d'une gestion cohérente du site, afin d'assurer le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un « état de conservation favorable », en particulier assurer la continuité avec le site limitrophe en Limousin 	<ul style="list-style-type: none"> - Une traduction du tracé au 1/100 000^e a fourni un contour de référence pour l'élaboration de ce Docob (410 ha). - Des acteurs socio-économiques sont prêts à intégrer au site des habitats Natura 2000 bien identifiés. - Des stations d'habitats d'intérêt communautaire en périphérie portent des habitats prioritaires.

Sites

Voir carte Figure 11 page 70

Cahier des charges « PPer »

Conditions de mobilisation

Engagements

- Adapter le tracé du pSIC actuel afin d'y intégrer les stations périphériques d'intérêt communautaire
- Établir les documents cartographiques (échelle 1/25 000^e) nécessaires à la demande d'adaptation du périmètre d'un site Natura 2000 et à la procédure de consultation

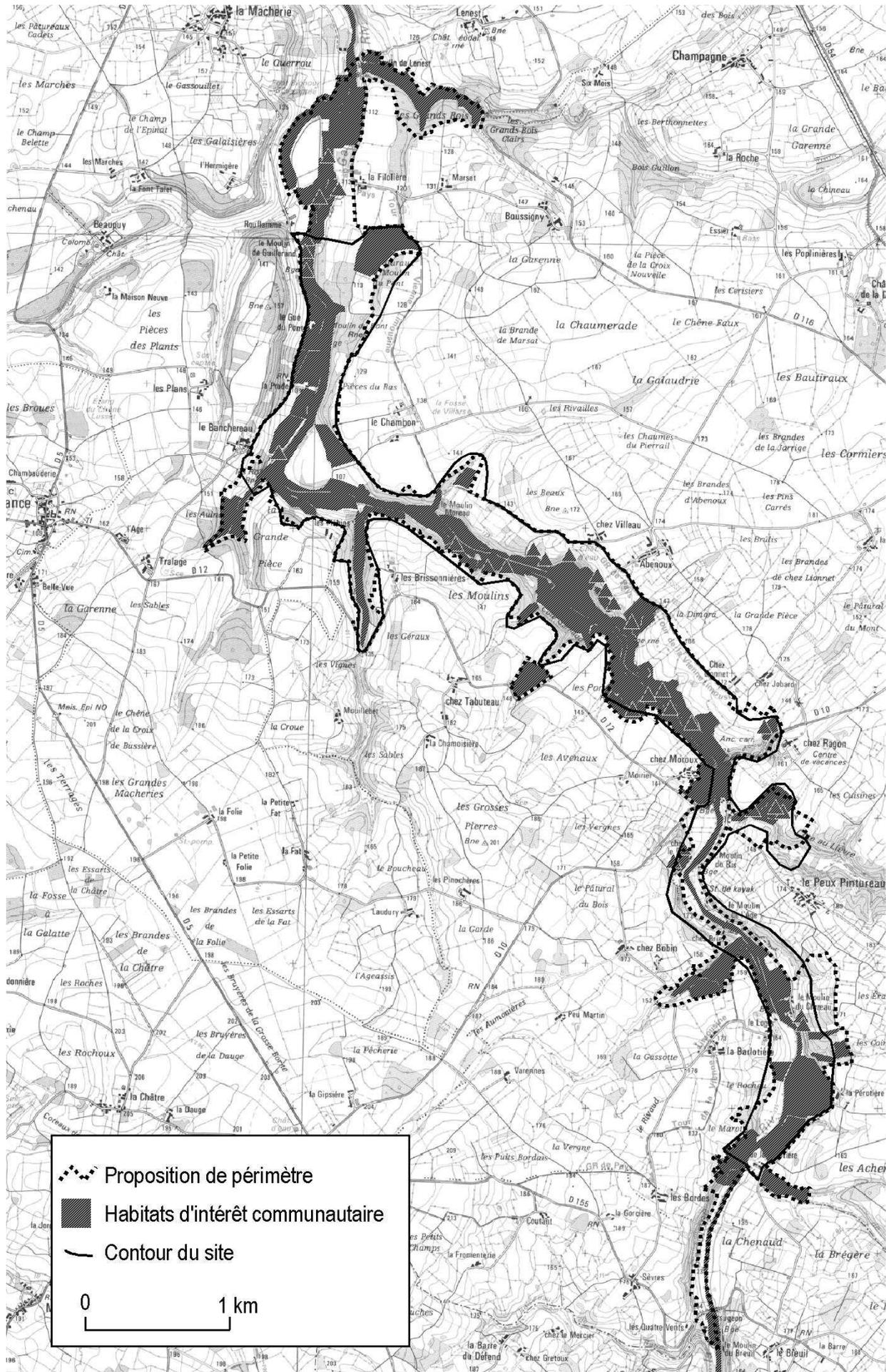


Figure 11 : Tracé de la proposition d'adaptation du périmètre (surface totale = 490 ha)

Code Sensi	Sensibilisation des acteurs	Priorité
----------------------	------------------------------------	----------

La sensibilisation et l'information sont des clés majeures de l'application entière du Docob. Les contacts individuels lors de l'élaboration du document doivent être complétés et élargis.

DHFF : tous les habitats et espèces sont concernés

Ligne d'action → développer l'appropriation du Docob

Sensibiliser les acteurs et informer le public

Initier et faire réaliser des actions de sensibilisation
Initier et faire réaliser des équipements d'information

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer des formations thématiques ➤ Soutenir la création et l'installation de structures d'information du public ➤ Intégrer dans les documents locaux de sensibilisation des informations concernant le site Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> - Une plaquette sera éditée pour présenter le Docob

Sites

Ensemble des stations d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Cahier des charges « Sensi »

Engagements du contractant

Les engagements seront détaillés dans le cadre des contrats.

Sensi 1 - Formations thématiques

Pour une application entière du Docob, une première phase de sensibilisation est nécessaire à destination des acteurs socio-économiques concernés. Il s'agirait par exemple de compléter la connaissance des éléments sensibles d'intérêt communautaire des animateurs du CPA-CPIE.

Coût indicatif	Plan de financement	Maître d'œuvre
Formations thématiques d'acteurs = 1 200 €/an	FEOGA, collectivités...	Structure animatrice (et sous-traitants)

Sensi 2 - Structures d'information du public

L'action ARoc doit proposer la mise en œuvre d'un aménagement physique du site du Roc d'Enfer afin de limiter les risques de dégradation de son grand intérêt notamment floristique. Il pourra aussi proposer la mise en place d'une information spécifique du public au sujet de ces aménagements (pour leur plus grande efficacité) ainsi que sur les éléments naturels qui sont à leur origine. Quelques éléments d'interprétation spécifiques à la démarche Natura 2000 peuvent être financés dans cette action.

- Élaboration et réalisation de panneaux informatifs.
- Bornes ou autre mobilier léger d'interprétation
- Autre : à préciser d'après les résultats de l'action ARoc

Coût indicatif	Plan de financement	Maître d'œuvre
Participation aux aménagements = 20 000 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMM, collectivités...	Structure animatrice (et sous-traitants)

Sensi 3 - Documentation

Outre la plaquette éditée pour la valorisation et le soutien à l'appropriation du Docob, il est nécessaire de prévoir les moyens d'intégrer diverses informations concernant Natura 2000 dans les documents édités sur le site. L'aide permettra de couvrir les surcoûts d'incorporation des données sur la richesse biologique, les mesures mises en œuvre pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire...

Coût indicatif	Plan de financement	Maître d'œuvre
Participation financière à divers projets 10 000 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMM, collectivités...	Structure animatrice (et sous-traitants)

Modalités de Contrôle

Visite des aménagements
Relevés de dépenses
Compte rendu de manifestation
Documentation éditée

Code	Suivis des habitats	Priorité
SHab		

Les actions de gestion doivent être suivies par des mesures régulières. D'une part, les résultats permettront l'évaluation des interventions (conformité avec les objectifs et gain ou maintien de l'état de conservation). D'autre part, si nécessaire, ils fourniront les éléments techniques pour la révision des cahiers des charges.

L'acceptation des suivis nécessaires conditionne l'engagement des actions de gestion.

Ligne d'action → mettre en place les outils de suivi des opérations pour une évaluation à terme

Mettre en place un protocole de suivi de l'évolution des habitats

Initier et appliquer des mesures sur chacune des entités identifiées

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir un état des lieux précis et quantifié avant la mise en application des actions ➤ Mettre en place des protocoles reproductibles ➤ Mesurer les divers stades d'évolution des habitats 	<ul style="list-style-type: none"> - Les inventaires menés pour ce Docob sont de type présence/absence. Des notations sur l'état de conservation ont été faites mais sont relatives. - Un diagnostic spécifique a été réalisé sur les habitats rocheux (8220 et 8230).

Sites

L'ensemble des habitats du site est concerné, mais les mesures concerneront des échantillons. Les sites d'application des suivis seront donc précisés lors de la mise en place concrète des protocoles.

Cahier des charges « SHab »

Conditions de mobilisation

La structure en charge d'un programme de suivi s'engage à le mener jusqu'à l'échéance de révision du Docob. Elle se doit de respecter strictement les dates ou périodes de mesure.

Engagements du contractant

SHab 1 - Suivi des Mares temporaires

Habitat concerné de DHFF A1 : 3170*

Outre certains usages anthropiques, la forte dynamique naturelle de ces gazons amphibies est la principale cause de régression. Il s'agit donc pour suivre l'état de conservation de l'entité, d'observer la composition floristique et les usages sur différentes stations. Des relevés précis en années n+1 et n+5 doivent orienter à terme les choix de techniques de gestion.

- Rédaction du protocole
- Identification avec repérage précis et durable de 3 stations représentatives de la diversité de 3170*
- Relevé phytosociologique des 3 stations avec comptage de plantes patrimoniales (années n+1 et n+5)

Coût indicatif maximum		Plan de financement	Maître d'œuvre
Rédaction du protocole	= 400 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude Association naturaliste
Relevé phytosociologique (3 stations de 3170*)	= 400 €/an		

SHab 2 - Suivi de Rivière Gartempe

Habitats concernés de DHFF A1 : 3260 et 91E0*

Les suivis des herbiers flottants et de la qualité des eaux ne sont pas aisés. On s'appuiera plutôt sur les éléments fournis par les protocoles appliqués dans le cadre de la politique générale de suivi de la qualité de l'eau (Agence de l'Eau, SEMA...).

Par contre les forêts ripicoles sont peu décrites et il serait utile, pour suivre leur état de conservation, d'observer la composition floristique de différentes stations. Des relevés précis en années n+1 et n+5 doivent orienter à terme les choix de techniques de gestion.

- Rédaction du protocole
- Identification avec repérage précis et durable de 3 stations représentatives de la diversité de 91E0*
- Relevé phytosociologique des 3 stations avec comptage de plantes patrimoniales (années n+1 et n+5)

Coût indicatif maximum		Plan de financement	Maître d'œuvre
Rédaction du protocole	= 400 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude Association naturaliste
Relevé phytosociologique (3 stations de 91E0*)	= 400 €/an		

SHab 3 - Suivi des Prairies

Habitats concernés de DHFF A1 : 6410 et 6510

Les « prairies riches en fleurs » sont classées en dernière ligne des priorités de conservation : on ne les retiendra pas dans ces propositions de suivi. Par contre, les « prairies humides à hautes herbes » méritent une attention particulière. Leur suivi sera par ailleurs complété par le suivi des populations de Lépidoptères d'intérêt communautaire : Damier de la succise et Cuivré des marais.

- Rédaction du protocole
- Identification avec repérage précis et durable de 3 stations représentatives de la diversité de 6410
- Relevé phytosociologique des 3 stations avec comptage de plantes patrimoniales (années n+1 et n+5)

Coût indicatif maximum		Plan de financement	Maître d'œuvre
Rédaction du protocole	= 400 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude Association naturaliste
Relevé phytosociologique (3 stations de 6410)	= 400 €/an		

SHab 4 - Suivi des Complexes de versant

Habitats concernés de DHFF A1 : 4030, 8220, 8230, 9180* et 91E0*

- Rédaction du protocole
- Identification avec repérage précis et durable de 2 stations représentatives pour chacun des habitats 4030, 8220, 8230 et 9180* (91E0* pris en compte dans SHab 2)
- Relevé phytosociologique des stations avec comptage de plantes patrimoniales, en années n+1 et n+5. On s'attachera en particulier à suivre des stations de Doradille de Billot

Coût indicatif maximum		Plan de financement	Maître d'œuvre
Rédaction du protocole	= 400 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude Association naturaliste
Relevé phytosociologique (8 stations)	= 1 200 €/an		

Modalités de Contrôle

Cartographie et mode de localisation des stations

Cahier d'enregistrement des sorties et relevés (phytosociologique, botanique...)

Rapports d'expertises

Visites de terrain sur les stations suivies

Factures et relevés de dépenses

Code SEsp	Suivis des espèces et habitats d'espèces	Priorité
---------------------	---	----------

Les actions de gestion en direction des habitats d'espèces sont en partie suivies lors de l'évaluation des habitats d'intérêt communautaire. Pour les populations de poissons de l'annexe II de la directive Habitats, il convient de mettre en œuvre des suivis particuliers.

L'acceptation des suivis nécessaires conditionne l'engagement des actions de gestion.

Ligne d'action → mettre en place les outils de suivi des opérations pour une évaluation à terme

Mettre en place un protocole de suivi de l'évolution des espèces et habitats d'espèces

Initier et appliquer des mesures sur les espèces déterminantes du site

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des protocoles reproductibles ➤ Établir un état des lieux précis et quantifié avant mise en application des actions 	<ul style="list-style-type: none"> - Les inventaires menés pour ce Docob sont de type présence/absence. - Il n'existe pas de suivis spécifiques dans le site.

Sites

Les sites concernés par les suivis d'espèces seront précisés lors de la mise en place concrète des protocoles.

Cahier des charges « SEsp »

Conditions de mobilisation

La structure en charge d'un programme de suivi s'engage à le mener jusqu'à l'échéance de révision du Docob. Elle se doit de respecter strictement les dates ou périodes de mesure.

Engagements du contractant

SEsp 1 - Poissons

Il s'agit de mieux connaître les populations de poissons d'intérêt communautaire.

- Rédaction du protocole
- Chabot (et Saumon à l'occasion) : par pêche électrique ciblée (2 stations) en années n et n+5
- Lamproie marine : relevé des nids chaque année + recherche de juvéniles par pêche électrique spécifique en années n et n+5
- Identification avec repérage précis et durable des stations de pêche électrique

Coût indicatif maximum	Plan de financement	Maître d'œuvre
Rédaction du protocole = 400 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude, Association naturaliste, CSP...
Pêche électrique Chabot et juvénile Lamproie = 1 200 €/an		
Relevé des nids de Lamproie = 400 €/an		

SEsp 2 - Papillons

Les papillons d'intérêt communautaire Damier de la succise et Cuivré des marais sont simplement connus comme présents. Après identification de l'étendue de leurs populations grâce à la prospection Diag 3, des suivis seront instaurés sur des stations tests.

- Rédaction du protocole
- Identification avec repérage précis et durable de 2 stations tests par espèce
- Relevé quantitatif des stations en années n+1 et n+5

Coût indicatif maximum	Plan de financement	Maître d'œuvre
Rédaction du protocole = 400 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude, Association naturaliste...
Relevé quantitatif = 400 €/an		

SEsp 3 - Mammifères

Les mammifères d'intérêt communautaire, Loutre et 5 espèces de chauves-souris de l'annexe 2, sont mal connues. Il s'agit d'étudier leur occupation des lieux, et d'identifier les sites de reproduction des chiroptères.

- Rédaction du protocole
- Relevé en années n+1 et n+5

Coût indicatif maximum	Plan de financement	Maître d'œuvre
Rédaction du protocole = 400 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude, Association naturaliste...
Relevés = 1 200 €/an		

SEsp 4 - Autres

Possibilité d'assurer le suivi d'une espèce d'intérêt communautaire sensible nouvelle.

- Rédaction du protocole
- Identification avec repérage précis et durable de stations échantillons
- Relevé des stations en années n+1 et n+5

Coût indicatif maximum		Plan de financement	Maître d'œuvre
Rédaction du protocole	= 400 €	Fonds européens, Ministère agriculture, FGMN, collectivités...	Bureau d'étude, Association naturaliste...
Relevé	= 400 €/an		

Modalités de Contrôle

Cahier d'enregistrement des sorties et relevés

Rapports d'expertises

Visites de terrain sur les stations suivies

Factures et relevés de dépenses

Code SDoc	Suivi de l'application du Docob	Priorité
---------------------	--	----------

La mise en place d'un « observatoire » de la mise en œuvre du Docob est une obligation administrative mais aussi un outil indispensable à l'évaluation de ce document cadre.

L'acceptation des suivis nécessaires conditionne l'engagement des actions de gestion.

Ligne d'action → mettre en place les outils de suivi des opérations pour une évaluation à terme

Mettre en place un observatoire de la mise en œuvre du Docob

Observer, quantifier et enregistrer la réalisation des opérations programmées dans le Docob

Objectifs opérationnels	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser des mesures quantifiées ➤ Mettre en place une base de données sur la contractualisation 	

Cahier des charges « SDoc »

Rappel :

Structure animatrice = entité juridique qui contracte avec l'État pour assurer la mission d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs

Conditions de mobilisation

La structure en charge de l'animation de la mise en œuvre du Docob s'engage à tenir à jour un observatoire de l'application du Docob.

Engagements de la structure animatrice :

La mission d'animation de la mise en œuvre d'un document d'objectifs se divise en 3 thèmes : animation, assistance technique et assistance administrative.

Animation

- Animation, sensibilisation, information, communication
- Lettre annuelle d'information

Assistance technique

En amont de la mise en œuvre des actions

- Démarchage
- Assistance aux demandeurs de contrats Natura 2000
- Assistance aux autres maîtres d'ouvrages (de second niveau) : assistance technique à l'élaboration des projets, coordination des partenaires, contrôle de la conformité de l'action

Suivi

- Suivi biologique du site
- Suivi des actions mises en œuvre (aval des actions)

Assistance administrative

- Assistance pour la rédaction de la note du préfet
- Expertise auprès de la DIREN
- Comité de pilotage annuel
- Réunions avec les services de l'État
- Rapport annuel d'activité
- Prévision des actions et budget année suivante

	Lignes d'actions du Docob	Actions proposées	
Mares temporaires	→ Conservation des pelouses	GMar1 à GMar4	Diag1
Rivière Gartempe	→ Contrôle de la qualité de l'eau	Rivi1 et Rivi3 ; Ripi1 à Ripi3 et Ripi5 ; GPra1	
	→ Libre circulation des grands migrateurs	Rivi1 et Rivi2 ;	
	→ Berge : contrôle du piétinement en particulier Portes d'Enfer rive droite	ARoc1 et ARoc2 ;	
	→ Berge : restauration de ripisylves	ARoc1 et ARoc2 ; Ripi1 à Ripi4	
Prairies	→ Préservation des zones de « prairie humide à hautes herbes »	GPra1 à GPra4 ; Diag2 et Diag3	
	→ Fertilisation azotée réduite ou absente	GPra1	
Complexe de versant	→ Bois de pente : maintien du mélange d'essences et de la structure irrégulière	CVer1	
	→ Landes : gestion par rajeunissement périodique	CVer3 ; Diag2	
	→ Contrôle des impacts de la fréquentation du Roc d'Enfer	ARoc1 et ARoc2 ; CVer2 ; Diag2 ; Sensi2 et Sensi3	
Boisements : habitats d'espèces	→ Conservation d'arbres surmatures ou morts	Ripi1 à Ripi4 ; Bois1 et Bois2	
	→ Maintien d'îlots en évolution libre	Bois1	
Espèces	→ Loutre : développement des ripisylves et conservation de gros arbres pour abri	Ripi1 à Ripi5 ; Bois2	
	→ Chauves-souris : amélioration des corridors de vol et des territoires de chasse	Ripi1 à Ripi5 ; Bois1 à Bois4 GPra1, GPra2 et GPra4 ;	
	→ Écrevisse à pieds blancs : protection des sites		
Adaptation du périmètre	→ Ajustement du périmètre à des limites lisibles sur carte 1/25 000°	PPer	
	→ Jonction des sites au niveau de la limite Vienne et Haute-Vienne		
	→ Intégration des stations périphériques d'habitats et d'habitats d'espèces N2000		
Sensibilisation	→ Développement de l'appropriation du Docob	Sensi1 à Sensi3	
Suivi & évaluation	→ Mise en place d'outils de suivi des opérations pour une évaluation à terme	SHab1 à SHab4 ; SEsp1 à SEsp4 ; SDoc	

Tableau de correspondance entre les Lignes d'actions du Docob et les actions proposées

Habitat ou espèce d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Actions proposées
« Mares » temporaires méditerranéennes	3170*	GMar1 à GMar4
Végétations flottantes de renoncules des rivières de plaine	3260	Rivi1 et Rivi3, Ripi1 à Ripi5
Landes à ajonc nain	4030	ARoc1 et ARoc2, CVer3
Prairies humides à hautes herbes	6410	GPra1 à GPra4
Prairies riches en fleurs	6510	GPra1
Végétation des rochers siliceux	8220	ARoc1 et ARoc2, CVer2
Pelouses pionnières sur dômes rocheux	8230	ARoc1 et ARoc2, CVer2
Forêts de pente	9180*	CVer1
Forêts alluviales à aulnes et frênes	91E0*	ARoc1 et ARoc2, CVer1, Ripi1 à Ripi5
Loutre d'Europe	1355	CVer1, Rivi1 et Rivi3, Ripi1 à Ripi5, Bois2
Grand Rhinolophe	1304	Ripi1 à Ripi3, GPra1 et GPra2, Bois3 et Bois4
Petit Rhinolophe	1303	Ripi1 à Ripi3, GPra1 et GPra2, Bois3 et Bois4
Grand Murin	1324	Rivi3, GPra1 et GPra2
Barbastelle d'Europe	1308	CVer1, Bois1 à Bois4
Minioptère de Schreibers	1310	Rivi3, GPra1 et GPra2, Bois1 à Bois4
Chabot	1163	Rivi1 et Rivi3, Ripi1 à Ripi5, GPra1 et GPra2
Saumon atlantique	1106	Rivi1 et Rivi2, Ripi1 à Ripi5
Lamproie marine	1095	Rivi1 à Rivi3, Ripi1 à Ripi5, GPra1 et GPra2
Gomphe de Graslin	1046	Rivi3, Ripi1 à Ripi5, GPra1 et GPra2
Agrion de Mercure	1044	GPra1 et GPra2
Cordulie à corps fin	1041	Rivi3, Ripi1 à Ripi5, GPra1 et GPra2
Cuivré des marais	1060	GPra1 à GPra4
Damier de la succise	1065	GPra1 à GPra4
Lucane cerf-volant	1083	CVer1, Ripi1 à Ripi5, Bois1 et Bois2
Petite Mulette	1032	Rivi1 et Rivi3, Ripi1 à Ripi5, GPra1 à GPra2
Écrevisse à pattes blanches	1092	
Bondrée apivore	A072	CVer1, Rivi3, GPra1 à GPra2, Bois1 à Bois4
Milan noir	A073	CVer1, Ripi1 à Ripi4, GPra1 à GPra2, Bois1 à Bois4
Œdicnème criard	A133	GPra1 à GPra2
Martin-pêcheur d'Europe	A229	Rivi1, Ripi1 à Ripi4
Pic noir	A236	CVer1, Ripi1 à Ripi4, Bois1 à Bois4
Alouette lulu	A246	Rivi3, Ripi1 à Ripi3, GPra1 à GPra2, Bois4
Pie-grièche écorcheur	A338	Rivi3, GPra1 à GPra2

Tableau de correspondance entre les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les actions

Code	Intitulé de l'action	page
ARoc	Aménagement du Roc d'Enfer	45
ARoc 1	Diagnostic et propositions d'aménagement	46
ARoc 2	Aménagement du Roc d'Enfer	46
Bois	Amélioration des habitats d'espèces de bois	61
Bois 1	Création d'îlots de vieillissement	62
Bois 2	Conservation d'arbres morts ou sénescents	62
Bois 3	Entretien de haie	64
Bois 4	Balivage d'arbres d'avenir en haie	65
CVer	Complexe de versant	50
CVer 1	Évolution libre des forêts d'intérêt communautaire	51
CVer 2	Protection des habitats rocheux	51
CVer 3	Entretien des landes	52
Diag	Diagnostic	66
Diag 1	Diagnostic affiné pour contrat	67
Diag 2	Analyse après intervention	67
Diag 3	Répartition des papillons	68
Diag 4	Inventaires complémentaires	68
GMar	Gestion des Mares temporaires	43
GMar 1	Entretien par pâturage ou fauche	44
GMar 2	Entretien manuel	45
GMar 3	Module Clôture	45
GMar 4	Module Zone tampon	45
GPra	Gestion des Prairies	60
GPra 1	Pâturage extensif	61
GPra 2	Gestion des « prairies humides »	61
GPra 3	Clôture d'isolement	62
GPra 4	Restauration de prairie humide	62
PPer	Proposition d'adaptation du périmètre	69
Ripi	Ripisylves de Gartempe	56
Ripi 1	Entretien de ripisylve	57
Ripi 2	Réhabilitation de ripisylve	58
Ripi 3	Implantation d'une ripisylve	58
Ripi 4	Ripisylve en parcelle boisée	59
Ripi 5	Récolte précoce de peupliers	59
Rivi	Rivière Gartempe	53
Rivi 1	Effacement de seuil	54
Rivi 2	Aménagement de seuil pour la circulation des poissons	54
Rivi 3	Bandes herbacées	55
SDoc	Suivi de l'application du Docob	79
Sensi	Sensibilisation des acteurs	71
Sensi 1	Formations thématiques	72
Sensi 2	Structures d'information du public	72
Sensi 3	Documentation	72
SEsp	Suivis des espèces et habitats d'espèces	76
SEsp 1	Poissons	77
SEsp 2	Papillons	77
SEsp 3	Mammifères	77
SEsp 4	Autres	78
SHab	Suivis des habitats	73
SHab 1	Suivi des Mares temporaires	74
SHab 2	Suivi de Rivière Gartempe	74
SHab 3	Suivi des Prairies	75
SHab 4	Suivi des Complexes de versant	75

Tableau des actions et pages correspondantes



Natura 2000, outil moderne de protection de la nature

Pour préserver notre patrimoine naturel sur le long terme, le réseau Natura 2000 regroupe des sites de toute l'Europe, comme la vallée de la Gartempe, sélectionnés pour leur richesse biologique. Chaque Etat s'engage dans une gestion durable tenant compte des usages préexistants, car les milieux naturels sont souvent le résultat d'activités humaines qu'il faut maintenir.



Un site opérationnel

Validé à l'unanimité en septembre 2004 par le comité de pilotage local, le document d'objectifs du site devient opérationnel. Dans le cadre d'une démarche contractuelle, tout ayant droit peut désormais s'engager pour assurer la préservation et la valorisation de son capital nature.

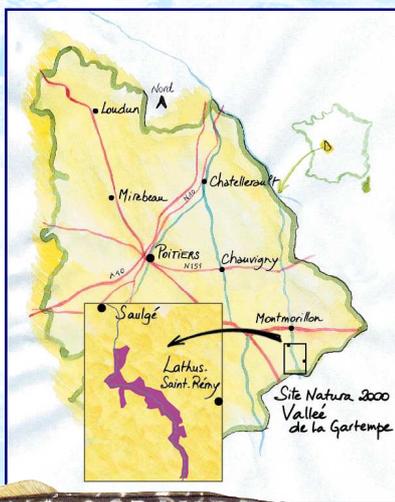


Le document d'objectifs : intentions et actions

Afin de satisfaire son engagement dans les Directives européennes, la France a choisi de réaliser un document d'objectifs pour chaque site Natura 2000. Un comité de pilotage réunit les représentants des habitants, élus, socioprofessionnels... concernés par le site pour une réelle concertation. A partir de la description des habitats et des espèces, comme des activités socio-économiques et culturelles du site, les partenaires s'accordent sur les objectifs de conservation et la répartition des tâches et des moyens.

Contact :

pour toute information,
contactez la Ligue pour la Protection des Oiseaux
de la Vienne, chargée du suivi de la mise en
œuvre du document d'objectifs :
389 avenue de Nantes - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22



Déc. 2004

